

2017

RAPPORT D'ACTIVITÉS



et

RAPPORT SUR L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE

Table des matières

Mot du président.....	4
Présidents et collaborateurs CNAV et Cofida SA à fin 2017.....	5
1. ORGANISATION.....	7
1.1 Membres	7
1.2 Organes	9
1.3 Structure interne.....	11
2. ACTIVITÉS.....	12
2.1 Secteur promotion professionnelle	12
2.1.1 Thèmes principaux.....	13
2.1.2 Mandats et prestations.....	20
2.1.2.1 Cofida SA	20
2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN)	21
2.1.2.3 Commission AOC	26
2.1.2.4 Association PI Région 3 Lacs	26
2.1.2.5 ANAPI.....	27
2.1.2.6 Marché de bétail	29
2.1.2.7 Anim'Halle	30
2.1.2.8 Abattoir régional des Ponts-de-Martel	31
2.1.2.9 Agriviva Neuchâtel.....	32
2.1.2.10 Communication de base	33
2.2 Secteur conseil & formation	35
2.2.1 Formation.....	35
2.2.1.1 Groupes de vulgarisation.....	35
2.2.1.2 Formation continue agricole neuchâteloise	36
2.2.1.3 Groupes AGRIDEA.....	37
2.2.1.4 Enseignement agricole	37
2.2.1.5 Enseignement divers	39
2.2.2 Gestion.....	39
2.2.3 Production biologique.....	41
2.2.4 Production végétale et écologie	41
2.2.4.1 Prestations écologiques requises (PER)	41
2.2.4.2 Projet CyclammonNE	42
2.2.4.3 Ordonnance surfaces de promotions de la biodiversité	43
2.2.4.4 Projet Qualité du Paysage	45
2.2.4.5 Gestion des estivages	45
2.2.5 Production animale	46
2.2.6 Économie familiale et diversification	46

2.2.6.1	Cours de formation continue 2017/18, groupes de paysannes UPN	46
2.2.6.2	Diversification	47
2.3	Secteur Assurances	49
2.3.1	Fondation Agrisano	49
2.3.1.1	Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA.....	49
2.3.1.2	Assurance globale	50
2.3.1.3	Dépannage agricole	51
2.3.2	Agrisano Prevos.....	51
2.3.3	Emmental assurances.....	51
2.3.4	Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques.....	52
3.	SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2017	53
3.1	Structure agricole neuchâteloise.....	53
3.2	Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise.....	56
3.3	Commentaires par branches.....	59
3.3.1	Production laitière	59
3.3.2	Production de viande et d'œufs.....	60
3.3.3	Production végétale	60
3.3.4	Viticulture neuchâteloise	61
3.4	Soutien de l'État	64
3.4.1	Événement principaux.....	64
3.4.2	Aides à l'investissement.....	65
3.4.3	Office de l'équipement agricole	66
3.4.4	Office des paiements directs.....	68

Mot du président

Quel avenir pour notre agriculture ? Et, sommes-nous à un tournant quant aux modes de production des denrées alimentaires, modes de productions qui pourraient avoir de fortes incidences pour l'exploitation de nos domaines ?

Ces deux questions seront dans un avenir proche étroitement liées aux décisions que le peuple va prendre en acceptant ou en refusant les diverses initiatives qui lui seront soumises.

Le rôle de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et viticulture sera de se positionner pour soutenir l'agriculture, tout en tenant compte des attentes de nos concitoyens vis-à-vis de notre profession. La tâche ne sera pas des plus simples. En effet, il faudra démontrer fermement que nous travaillons de manière à préserver nos ressources naturelles tout en maintenant la biodiversité de notre écosystème. Nous devons mettre en valeur les divers programmes auxquels nous participons (Prestations Ecologiques Requises, Ecoreseaux, Qualités Paysage, efficacies des ressources, SST, SRPA, agriculture biologique) et souligner les progrès que l'agriculture a réalisés ces dernières années pour mettre en place une gestion durable de notre environnement. Pour arriver à la reconnaissance de tous ces programmes, il faudra faire preuve de persévérance, de patience, de conviction, de psychologie et de pédagogie. Chaque agriculteur et viticulteur devra se montrer ouvert au dialogue pour être prêt à répondre aux questions de nos concitoyens afin de démontrer que nous sommes les acteurs principaux de la préservation, de l'entretien et de la conservation de la nature.

La CNAV, AGORA et l'Union suisse des paysans ont pour mission de coordonner les prises de positions, les campagnes d'information et de donner les arguments pour chacune de ces initiatives aux professionnels de la terre pour leur permettre d'être proactifs en vue de ces votations. Le rôle de chaque agriculteur sera de s'engager fortement pour soutenir la pérennité de sa profession.

Il faudra se montrer uni et solidaire pour aller à la rencontre des citoyens qui représentent la majorité de la population.

Sans connaissance particulière de notre agriculture, ils décideront de notre avenir sans forcément se rendre compte des conséquences de leurs votes. C'est donc à nous de faire en sorte que nous puissions continuer d'exercer notre métier sans avoir de regrets pour avoir été trop passif à un moment décisif.

Grâce à l'engagement de tous les collaborateurs de la CNAV, qui œuvrent sans relâche pour le maintien d'une agriculture productive et respectueuse de l'environnement, nous arriverons à mener à bien les nombreux défis qui nous attendent.

Je remercie les agriculteurs et les autorités cantonales qui permettent à la Chambre d'agriculture et de viticulture de remplir sa mission.

Stéphane Rosselet

Président et collaborateurs CNAV à fin 2017

Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)



Stéphane Rosselet
(président)



Yann Huguelit
(directeur)



Cyril Perrenoud



Gilles
Aeschlimann



Sarah Isler



Josée Sandoz



Camille Nonin



Justine Debély



Christelle
Oppliger



Laetitia Balossi



Audrey El Hayek



Mayline Mutti



Melinda Oppliger



Armelle von
Allmen



Aloïs Cachelin



Quentin Morel



Jonathan
Amstutz



Marc Kury

Président et collaborateurs Cofida SA à fin 2017

Cofida SA



Yann Huguelit
(président)



Philippe Humberst
(directeur)



Helena Moiteiro



Thérèse Guyot



Myriam Ofsky



Alexandre Sahli

Remerciements

Nos vifs remerciements vont tout d'abord à vous les membres de notre organisation faîtière. Votre appui et votre confiance sont importants dans l'accomplissement de nos différentes tâches.

Il convient aussi de remercier tous ceux qui soutiennent notre organisation et avec qui nous collaborons. Il s'agit en premier lieu du Service de l'agriculture, de la Station viticole cantonale et de Neuchâtel – Vins et Terroir par leurs collaborateurs et Chef(fe)s, respectivement MM. Pierre-Ivan Guyot, Sébastien Cartillier et M. Yann Künzi, sous la conduite de M. Laurent Favre, Conseiller d'État et Chef du Département du développement territorial et de l'environnement. Nos remerciements particuliers vont encore à l'EMTN et son directeur M. Pierre-Alain Berlandi pour notre partenariat en matière de formation professionnelle.

Nous exprimons encore notre gratitude aux organisations professionnelles romandes et nationales qui relayent les problèmes pratiques de nos membres à un niveau supérieur. A ce titre, AGORA reçoit notre reconnaissance pour le travail accompli en matière de consultation législative et de coordination des intérêts agri-viticoles romands, ceci dans le cadre de notre convention intercantonale. Rappelons encore que la CNAV est la section cantonale de l'Union Suisse des Paysans (USP). Son travail est et devient de plus en plus capital pour la défense des intérêts agricoles au niveau national.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Aurore 4 peuvent témoigner d'un travail d'équipe et d'un engagement au service de l'agriculture et de la viticulture neuchâteloise. Je ne peux que les remercier de cet état d'esprit positif et proactif.

Yann Huguelit, directeur

1. ORGANISATION

1.1 Membres

Les statuts acceptés le 28 mars 2013 précisent la qualité de membre de la CNAV.

Art. 5 : L'association se compose des membres qui sont :

1. *Toute personne physique exploitant une exploitation agricole, viticole, maraîchère ou arboricole ou membre d'une communauté d'exploitation située dans le canton de Neuchâtel.*

Si l'exploitation ou la communauté d'exploitation est située sur deux cantons, le domicile de l'exploitant est déterminant.

Il ne peut être admis plus d'une personne physique par exploitation.

2. *Les sociétés d'agriculture et de viticulture du canton de Neuchâtel.*

3. *Les associations, fédérations et sociétés qui ont leur siège dans le canton ou qui y exercent une partie de leur activité. Elles doivent être représentatives d'un secteur de l'économie agricole, apicole ou viticole comme par exemple les Landi des districts.*

Art. 13 : L'assemblée est composée des membres de la CNAV.

Chaque personne morale est représentée par un de ses membres (ou un suppléant) qu'elle désigne expressément.

Chaque personne physique peut se faire représenter à l'assemblée générale. Le cas échéant, le représentant devra être un membre de la famille.

Le montant des cotisations des exploitants agricoles est fixé à fr. 10.50 par ha SAU exploité. Pour information, la CNAV ne conserve que fr. 2.-/ha, le reste étant reversé à l'USP, AGORA, Uniterre, Agir, AgriAliForm, SAB et diverses autres organisations au titre de cotisations de l'agriculture neuchâteloise. Ainsi, suite à la modification de la loi cantonale du 2 septembre 2014, la profession participe aussi à la promotion des produits du terroir à hauteur de fr. 2.-/ha, montant prélevé par la CNAV. Pratiquement, en 2017 c'est fr. 8.-/ha qui ont été facturés aux exploitants vu la dissolution d'une "réserve cotisations".

Les 31 associations, fédérations, sections et sociétés membres sont :

Nom des associations, fédérations et sociétés	Président(e) ou représentant	Nbre membres actifs
Landi Région Neuchâtel SA	MM. Yann Bonjour et Daniel Zwahlen	540
Société d'agriculture du district du Val-de-Ruz (SAVAL)	M. André Haussener	212
Société d'agriculture du district du Locle	M. Christophe Perrin	100
Société d'agriculture La Chaux-de-Fonds	M. David Jeanmaire	200
Anc. Société d'agriculture du Val-de-Travers	M. Vincent Wieland	138
Association des fermiers du Jura, Jura-Bernois et Neuchâtel	M. Claude Gerber	69
Association des producteurs de lait de consommation neuchâtelois et Seeland (APLCNS)	M. Pierre-André Rohrbach	302

Nom des associations, fédérations et sociétés	Président(e) ou représentant	Nbre membres actifs
Association des propriétaires de vignes du canton de Neuchâtel (APVCN)	M. Thierry Grosjean	73
Association forestière neuchâteloise (AFN)	M. Jean Wenger	203
Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée (ANAPI)	M. Simon Eschler	632
Association neuchâteloise pour l'équipement technique agricole (ANETA)	M. Werner Seiler	540
Association neuchâteloise des vigneron-encaveurs indépendants (ANVEI)	M. Jocelyn Vouga	28
Association suisse des sélectionneurs (ASS)	M. Jean-Luc Pidoux	18
Bio-Neuchâtel	M. Jean-Bernard Steudler	44
Club des Jeunes éleveurs neuchâtelois	M. Frédéric Renevey	95
Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN)	M. Louis-Philippe Burgat	25
Coopérative de construction rurale Cernier (CCRC)	M. Martial Robert	416
Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture	M. Philippe Roth	300
Fédération d'élevage de la race Holstein	M. Jacques Rey	72
Fédération neuchâteloise inter-races bovine	M. Laurent Borioli	449
Fédération des sélectionneurs de bétail bovin (FSBB)	M. Jérôme Hirschy	471
Fédération neuchâteloise de la race brune	M. Christian Girardin	22
Fédération neuchâteloise des vignerons (FNV)	M. Alain Gerber	81
Groupe des maîtres-agriculteurs neuchâtelois	M. Daniel Barben	90
Groupe des ouvriers viticoles et agricoles neuchâtelois (GOVAN)	M. Rudolf Jucker	21
JardinSuisse BEJUNE	M. Claude Matthey	44
Prolait fédération laitière	M. Marc Benoit	327
Société des anciens élèves de l'ECA de Cernier	M. Marcel Stauffer	350
Syndicat chevalin neuchâtelois	M. Pascal Truong	88
Syndicat d'élevage caprin neuchâtelois	Mme Marielle Vuille	16
Union des paysannes neuchâteloises (UPN)	Mme Natacha Stauffer	897
Uniterre, Section Neuchâtel	M. Philippe Reichenbach	200

La communication interne entre notre organisation et les membres est organisée via 5 canaux principaux :

- Le Bulletin CNAV mensuel.
- Agri : le journal officiel et hebdomadaire des Chambres et organisations agricoles romandes.
- Le site Internet www.cnav.ch.
- "La Ruche-NE", le bulletin trimestriel des dames-paysannes (UPN).
- Le Rapport d'activités.

1.2 Organes

L'assemblée générale annuelle est l'organe suprême de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture.

Le comité et le comité directeur

Selon l'article 18 des statuts, la répartition des sièges tient compte d'une part de l'importance socio-économique des différentes régions et, d'autre part, des différents secteurs de l'activité agricole. A noter qu'une nouvelle législature a débuté en 2016, courant jusqu'à l'assemblée générale en 2020.

Type	Nbre sièges	2017	2018	Cd
Membres				
Président	1	M. Stéphane Rosselet	M. Stéphane Rosselet	X
Districts	6	M. Yann Bonjour M. Julien Robert M. Vincent Wieland M. Daniel Zwahlen M. Daniel Kuntzer M. Christophe Perrin	M. Yann Bonjour M. Julien Robert M. Vincent Wieland M. Daniel Zwahlen M. André Haussener M. Christophe Perrin	
Production laitière et élevage	4	M. Frédéric Jacot M. Loïc Perrin M. Christophe Tanner A repourvoir	M. Frédéric Jacot M. Loïc Perrin M. Christophe Tanner M. Romane Botteron	X
Viticulture	2	M. Alain Gerber * M. Albert Porret	M. Alain Gerber * M. Yann Künzi	X
Organisations féminines	2	Mme Natacha Stauffer * Mme Marlise Baur	Mme Natacha Stauffer * Mme Marlise Baur	X
Production végétale	1	M. Simon Eschler	M. Simon Eschler	X
Commerce	1	M. Christian Bugnon	M. Christian Bugnon	
Production biologique	1	M. Jean-Bernard Steudler	M. Jean-Bernard Steudler	
Autres secteurs	3	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	
Commission de Conseil & Formation Agricole	2	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	X
Sous-total	23			6
Invités permanents				
Département de l'économie	1	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	X
Vétérinaire cantonal	1	M. Pierre-François Gobat	M. Pierre-François Gobat	
EMTN	1	M. Pierre-Alain Berlan	M. Pierre-Alain Berlan	
Directeur	1	M. Yann Huguelit	M. Yann Huguelit	X
Total	27			8

Cd : comité directeur

* : vice-présidence CNAV

La Commission de conseil et de formation agricole (CCFA)

Les membres de la Commission ont concentré leur travail sur la formation continue auprès des agriculteurs. Les sujets pour les séances de vulgarisation ont été discutés et validés par la Commission. Cette manière de procéder permet d'avoir l'avis de praticiens afin d'apporter des sujets pertinents et d'actualité pour les groupes de vulgarisation dans un premier temps et pour les cours sur inscriptions dans un deuxième temps.

La commission s'est aussi chargée de donner un préavis au SFPO (Service des formations postobligatoires et de l'orientation) concernant les demandes de formation formalisée (avec coach). Cette manière de procéder permet d'assurer une bonne formation pratique des futurs agriculteurs.

Fonction	Membres CCFA	Commission d'examen	Districts
Président	M. Luc Balmer	X	VR
Membre, président CNAV	M. Stéphane Rosselet	X	LO
Membre	M. Jean-Luc Bonjour		NE
Membre	M. Heinz Baur	X	VT
Membre	M. Stéphane Challandes		VR
Membre	Mme Isabelle Matthey		LO
Membre	Mme Danielle Rouiller		VR
Secrétaire	M. Cyril Perrenoud	X	Responsable secteur conseil & formation
Invité	M. Yann Huguelit	X	Directeur CNAV
Invité	M. Pierre-Alain Berlan	X	Directeur EMTN
Invité	M. Yann Cattin		Représentant Service formation professionnelle

1.3 Structure interne

Les collaborateurs/trices en 2017/18 :

Nom	Profession	Fonctions	Taux d'occupation	Arrivée	Départ
Huguelit Yann	Ingénieur agronome HES	Directeur	80 %	20.10.03	
Perrenoud Cyril	Ingénieur agronome HES	Resp. conseil & formation Enseignant EMTN Conseiller en production végétale et gestion	90 %	18.08.08	
Aeschlimann Gilles	Ingénieur agronome EPFZ	Gérant ANAPI Enseignant EMTN	100 %	01.06.05	
Amstutz Jonathan	Ingénieur agronome HES	Conseiller en gestion Enseignant EMTN	100 %	10.09.12	
Balossi Laetitia	Conseillère en assurances	Conseillère en assurances	85 %	01.05.15	
Cachelin Aloïs	Ingénieur agronome HES	Conseiller en gestion et production biologique Enseignant EMTN	75 %	05.03.12	
Debély Justine	Employée de commerce	Secrétaire, gérante du marché de bétail	80 %	13.05.13	
El Hayek Audrey	Ingénieur agronome HES	Conseillère en production végétale et animale Enseignante EMTN	70 %	02.09.13	
Isler Sarah	Employée de commerce	Secrétaire	40 %	25.10.10	
Kury Marc	Ingénieur agronome HAFL	Conseiller agricole Enseignant EMTN	60 %	14.08.17	
Morel Quentin	Ingénieur agronome HAFL	Conseiller agricole Enseignant EMTN	60 %	01.09.17	
Mutti Mayline	Ingénieur agronome HAFL	Conseillère agricole	50 %	22.04.15	
Nonin Camille	Employée de commerce	Secrétaire	80 %	01.08.14	
Oppliger Christelle	Employée de commerce	Conseillère en assurances	100 %	01.05.17	
Oppliger Melinda	Ingénieur agronome HAFL	Conseillère agricole Enseignante EMTN	50 %	01.11.14	
Sandoz Josée	Employée de commerce	Secrétaire-comptable	50 %	01.01.03	
Von Allmen Armelle	Bachelor en Food science & Management	Conseillère agricole Enseignante EMTN	100 %	01.10.17	

2. ACTIVITÉS

2.1 Secteur promotion professionnelle

Le comité s'est réuni à quatre reprises en 2017, les 17 février, 17 mai, 17 octobre et le 22 décembre. Le comité directeur a siégé 2 fois : les 16 février et 8 septembre. L'assemblée générale s'est tenue le 17 mars 2017 à la Brévine avec pour la troisième année consécutive l'assemblée de l'ANAPI en première partie.

En bref, voici les thèmes ayant principalement occupé les séances des comités et comités directeur en 2017 et début 2018.

Thématiques fédérales

- Mise en œuvre de la décision de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation (2.1.1.1).
- Train d'ordonnances agricoles 2017 (2.1.1.2).
- Deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (2.1.1.3).
- Arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire (2.1.1.4).
- Budget 2018 (2.1.1.5).
- Lancement des multiples initiatives proche de l'agriculture (2.1.1.6).

Thématiques cantonales

- Consultation du plan directeur cantonal en lien avec la LCAT (2.1.1.7).
- Consultation de la révision partielle du plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre (2.1.1.8).
- Consultation du PAC Creux-du-Van
- Analyse de l'application de l'espace réservé aux eaux.
- Conférence de presse en collaboration avec RandoNeuch (2.1.1.9).
- Rédaction pour des ouvrages (livre du terroir et 150 ans de société).
- Accompagnement du dossier fiscal auprès des autorités.
- Accompagnement du projet de biogaz à la Chaux-de-Fonds.
- Commission d'accompagnement des géoréférences de la couche SAU suite aux contestations.
- Accompagnement de la commission agricole du parc du Doubs.
- Election du conseil général de grand Béroche ainsi que du grand conseil neuchâtelois.
- Participation à divers appels d'offre de remise de domaine agricole et viticole.
- Maintien de la pression auprès du DGT pour une diminution drastique des dégâts de sangliers (2.1.1.10).

Thématiques internes

- Approbation des comptes : résultat financier satisfaisant en 2017.
- Gestion du personnel : ambiance de travail dynamique et constructive.
- Intégration du bulletin la Ruche au bulletin info avec succès.
- Beau succès des diverses manifestations durant l'année 2017.

2.1.1 Thèmes principaux

Une partie substantielle des dossiers est développée au chapitre 2.1.2 sous les différents mandats des partenaires, ceci en particulier pour les thématiques viticoles.

En outre, les consultations fédérales sont traitées préalablement, selon convention, au niveau romand par AGORA. Cette manière de faire permet une rationalisation du travail et une meilleure efficacité politique.

2.1.1.1 Mise en œuvre de la décision de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation

En décembre 2015 à Nairobi, les membres de l'OMC s'étaient mis d'accord pour supprimer les subventions à l'exportation dans un délai de 5 ans. Dans les faits, cette décision ne concernait que trois pays, soit la Norvège, le Canada et la Suisse. Afin de remplacer les mesures liées à la loi chocolatière, le Conseil fédéral a proposé un système comprenant une aide directe aux producteurs de céréales et de lait puis laissant les interprofessions sectorielles libres de développer des mesures de droit privé. L'introduction de suppléments versés pour le lait commercialisé et pour les céréales nécessitant une modification de la loi sur l'agriculture, une consultation a été ouverte sur le sujet en fin d'année 2016.

Dans sa réponse, la CNAV a soutenu l'architecture proposée. Elle a toutefois demandé que la mesure soit pérenne et non une solution transitoire. Elle a également exigé que le budget corresponde aux montants des années précédentes, soit environ fr. 95 millions. De plus, elle a demandé un renforcement des textes afin d'éviter que la mesure ne soit au final qu'une coquille vide. Enfin, elle s'est opposée aux simplifications proposées en matière de trafic de perfectionnement. A noter que le Parlement a adopté les modifications nécessaires de la loi sur l'agriculture et que des suppléments pour le lait commercialisé et pour les céréales seront donc introduits dès 2019. Ces suppléments seront versés par kilo en ce qui concerne le lait mais par hectare en ce qui concerne les céréales.

2.1.1.2 Train d'ordonnances agricoles 2017

A l'occasion du train d'ordonnances agricoles 2017, le Conseil fédéral a présenté plusieurs propositions de modifications importantes. Ainsi, il a proposé un durcissement des règles en matière d'améliorations structurelles, avec notamment l'obligation d'être titulaire d'un brevet pour en bénéficier. D'autres changements fondamentaux étaient envisagés en matière de promotion des ventes avec la fin du principe des 50 % de fonds propres et des 50 % de soutien fédéral mais d'une diminution de celui-ci à 40 %.

Par ailleurs, un durcissement en matière de reconnaissance en tant que fonds propres était aussi sur la table. Enfin, comme chaque année, quelques modifications à la baisse du montant de certains paiements directs étaient envisagées. En collaboration avec l'USP, les chambres et les organisations sectorielles, la CNAV a pris part à la consultation et, même si ses propositions complémentaires n'ont pas été reprises, a pu se montrer satisfaite des ordonnances finalement adoptées par le Conseil fédéral le 18 octobre 2017. En effet, la coordination des oppositions a permis d'éviter les modifications les plus importantes.

2.1.1.3 Deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement

Après un premier projet accueilli froidement en 2015, le Conseil fédéral a mis en consultation durant l'été 2017 une nouvelle mouture de la 2^{ème} étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire - celle concernant tout ce qui ne se trouve pas en zone à bâtir.

Pour rappel, en 2015, la CNAV avait refusé d'entrer en matière sur le sujet car nous estimions que "le projet proposé ne répondait que très partiellement aux attentes de l'agriculture, n'avait pas assez de recul par rapport à la mise en œuvre de la 1^{ère} étape de la révision de la LAT, ignorait le contexte agricole et amenait une nouvelle législation très compliquée et difficilement applicable".

Malheureusement, le DETEC n'a visiblement pas appris de son premier échec et a persisté avec son projet ne répondant toujours pas aux attentes de l'agriculture. C'est pourquoi la CNAV, à une nouvelle fois, refusé d'entrer en matière sur le projet. De plus, elle a spécifiquement critiqué certains points, notamment la création de zones agricoles spéciales pour les porcheries, poulaillers et autres serres maraîchères ainsi que d'introduire une obligation de démolition à la fin d'une période donnée".

2.1.1.4 Arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire

Après le dépôt en juillet 2014 de l'initiative populaire pour la sécurité alimentaire, soutenue par quelques 150'000 signatures, le Conseil fédéral avait rapidement proposé un premier contre-projet direct. Suite aux nombreuses critiques émises lors de la consultation, le Gouvernement avait toutefois décidé de transmettre l'initiative sans contre-projet au Parlement. Un nouveau retournement de situation a cependant eu lieu en mars 2016 avec l'acceptation de l'initiative par le Conseil national. Après d'intenses discussions, la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats a alors retravaillé un contre-projet direct. Le comité d'initiative et donc l'USP a alors dû rapidement se positionner par rapport au texte suivant :

Art. 104a Sécurité alimentaire

En vue d'assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, la Confédération crée des conditions pour :

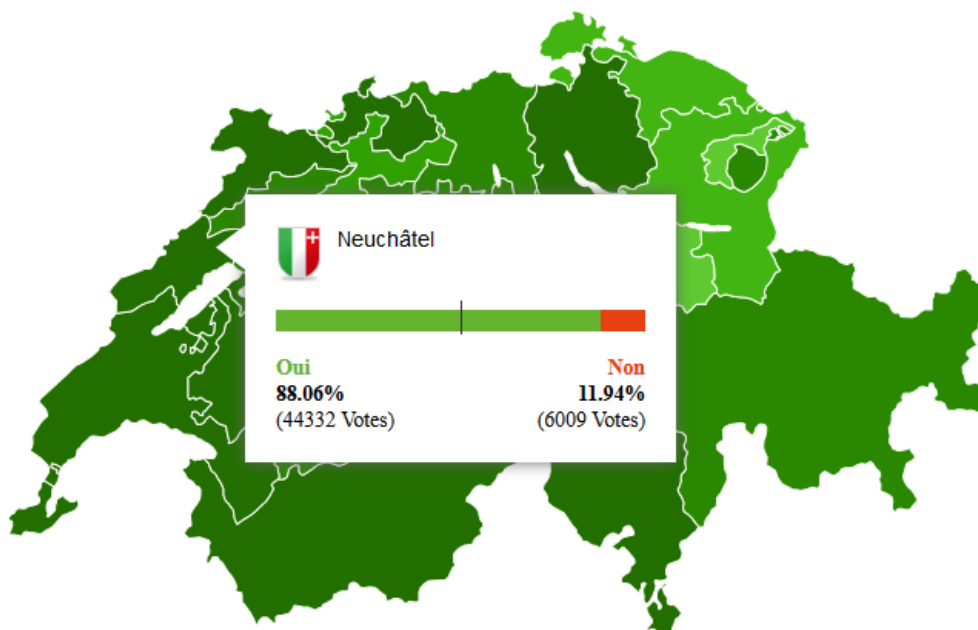
- a. la préservation des bases de la production agricole, notamment des terres agricoles ;
- b. une production de denrées alimentaires adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources de manière efficiente ;
- c. une agriculture et un secteur agroalimentaire répondant aux exigences du marché ;
- d. des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire ;
- e. une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources.

Afin de présenter les alternatives possibles, des séminaires régionaux extraordinaires ont été organisés durant la première semaine de janvier 2017 puis une chambre d'agriculture suisse extraordinaire s'est tenue le 13 janvier. Malgré certaines craintes liées notamment à la lettre d, une majorité assez claire des délégués s'est prononcée en faveur du contre-projet et du retrait de l'initiative à condition que celui-ci ne soit pas retouché lors des débats dans les deux chambres. Le contre-projet a été adopté par le Parlement lors du vote final du 14 mars 2017.

Par la suite, le Conseil fédéral a fixé la date du 24 septembre 2017 pour la votation en question, soit le même jour que les deux objets liés aux retraites : l'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par un relèvement de la TVA et le projet "Prévoyance 2020".

La concurrence de ces deux objets très polarisés ainsi que l'absence d'opposition institutionnalisée ont fait que la votation pour la sécurité alimentaire a, dans un premier temps, eu de la peine à exister dans les médias. La chose a changé dans le courant de l'été lorsque l'Alliance pour la souveraineté alimentaire a décidé de rejeter le texte.

Au niveau de la campagne, la CNAV a travaillé avec des personnalités relais permettant de mettre en lumière la position favorable des politiques comme d'autres. Au niveau du résultat, le peuple neuchâtelois a soutenu à plus de 89 % la sécurité alimentaire.



Nous tenons ici à remercier toutes les personnes qui se sont engagées dans cette campagne et notamment les familles paysannes qui y ont consacré du temps, que ce soit en allant sur des stands de marché, en construisant des motifs paysagers ou en alimentant les courriers des lecteurs et autres canaux de communication.

2.1.1.5 Budget 2018

Comme chaque année malheureusement, le débat sur le budget 2018 de la Confédération a vu le Conseil fédéral proposer des coupes dans l'agriculture et le Parlement sauver les meubles. Ainsi, bien qu'il ait fallu accepter une diminution des crédits au niveau des améliorations structurelles, les paiements directs ont pu être maintenus au niveau des années précédentes. Même si le résultat final n'est généralement pas trop dommageable pour l'agriculture, la répétition année après année de cet exercice de pompiers n'est pas tout à fait indolore pour l'image de l'agriculture suisse. En effet, à force d'entendre à chaque résumé que les paysans obtiennent plus, alors qu'il s'agit de ne pas obtenir moins, l'idée d'un "lobby agricole" toujours plus gourmand s'ancre dans la tête des gens, y compris des politiciens. Nous ne pouvons donc qu'espérer qu'au vu des excellents résultats financiers obtenus année après année par la Confédération, le Conseil fédéral renonce cette année à proposer des économies dans le cadre du budget agricole.

2.1.1.6 Lancement de multiples initiatives proche de l'agriculture

Après une consultation effectuée durant l'année 2016, le Conseil fédéral a adopté le 6 septembre 2017 le Plan d'action national Produits phytosanitaires. Le principal objectif est de diminuer de moitié les risques liés aux produits phytosanitaires. Au vu de l'emballement médiatique sur le sujet, deux initiatives pour l'année 2017 ont été lancées sur la base de la diffusion de plusieurs études mentionnant l'existence de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires. Ces études ont, pour la plupart, eu droit à un traitement médiatique partiel et partial, ce qui renforce la méfiance du grand public vis-à-vis de toute forme de traitement des plantes. Par ailleurs, la fin de l'année dernière a été marquée par les longues discussions concernant la prolongation de la licence d'utilisation du glyphosate au sein de l'Union européenne et, indirectement, de son autorisation en Suisse.

Ce sont toutefois les récoltes de signatures pour deux initiatives populaires "Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse" et "Pour une eau potable propre et une alimentation saine" qui représentent la plus grosse menace pour la production indigène. En effet, les deux textes représentent une remise en cause totale des modes de production actuels.

Le premier texte prévoit l'interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse dans la production agricole, la transformation de produits agricoles et l'entretien du territoire. Par ailleurs, il proscrit l'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquels des pesticides de synthèse ont été utilisés. L'acceptation du texte signifie donc la reconversion complète de l'agriculture suisse au bio, y compris les diminutions de rendement qui y sont liées. La perte de différenciation pour les produits bio par rapport au standard amènerait une chute du revenu agricole puisque le prix à la production diminuerait tout comme les rendements et, ceci, alors que la charge de travail serait plus forte. Par ailleurs, avec l'augmentation à prévoir du prix des importations, il faut s'attendre à une explosion du tourisme d'achat puisque celui-ci n'est pas concerné par l'initiative. Malgré ses bonnes intentions et le fait qu'elle ne cible pas uniquement l'agriculture, cette initiative serait très problématique en cas d'acceptation.

Pour la deuxième initiative, le texte limite les paiements directs et autres subventions aux producteurs n'utilisant pas de pesticide, n'administrant pas d'antibiotique à titre prophylactique et ne nourrissant leurs animaux qu'avec du fourrage de l'exploitation.

Derrière un titre alléchant, l'initiative représente un changement complet en matière d'agriculture. En effet, en ne précisant pas ce qu'est un pesticide, elle touche également le bio. Elle diminuerait fortement l'incitation à valoriser par la production animale certains sous-produits de l'industrie agroalimentaire. Enfin, elle pourrait représenter une régression en matière de protection des eaux car il n'est pas impossible que certaines exploitations, pour pouvoir se passer des paiements directs, décident d'intensifier fortement la production.

2.1.1.7 Consultation plan directeur cantonal

La Chambre immobilière neuchâteloise (CIN), l'Union neuchâteloise des arts et métiers (UNAM), la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs (FNE) et la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) ont répondu de manière commune à la présente consultation.

Pour l'agriculture les enjeux se situent au niveau de la protection de surface d'assolement, de l'avancement de la surface forestière, la forêt avance progressivement et prend du terrain sur les différentes autres zones sans qu'il soit possible de la supprimer. Dès lors, nous proposons de freiner drastiquement la progression de la forêt ainsi que de la politique foncière. Concernant cette dernière, nous sommes en désaccord avec les outils choisis de politique foncière. L'Etat ne doit pas s'immiscer dans la planification de l'économie immobilière. Le principe qui vise à favoriser la mixité sociale et les quartiers durables est, à notre sens, trop contraignant. Une proposition faite est de mettre en place une autre mesure incitative à la construction : la fiscalisation. L'objectif n'est pas d'augmenter la fiscalité mais de mettre en place une mesure incitative. Nous sommes d'avis que le modèle de fiscalisation progressive choisi par le Canton de Berne est intéressant. Il est compatible avec le droit de propriété dans la mesure où il laisse le choix au propriétaire de céder ou non son terrain. S'il fait le choix de ne pas le céder, il devra en payer le prix. Nous pallions ainsi au problème de spéculation. Nous proposons un délai de 10 ans pour les zones hors des pôles de développement économique et de 5 ans pour les zones au sein des pôles de développement économique. Après ce délai le terrain est fiscalisé de façon progressive chaque année. Les taux sont à définir.

Les différentes associations, représentées au sein de la commission consultative de la conception directrice cantonale et du plan directeur cantonal (C3DC), acceptent le plan directeur tel que proposé moyennant certaines recommandations comme de donner la priorité au développement du tissu économique local, de ne pas entraver le développement du commerce, de ne pas pénaliser le transport individuel motorisé ou encore de ne pas violer le droit de propriété. Notre position est détaillée dans notre réponse au questionnaire de consultation ci-joint.

Si le plan directeur cantonal ne nous pose pas particulièrement de problèmes, nous émettons des réserves quant à son application. Dès lors, nous demandons certains amendements au projet de loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT).

2.1.1.8 Consultation chemin pédestre

La CNAV a pris position concernant cette consultation notamment par la problématique de nouveaux tracés traversant les exploitations agricoles et passant proche des locaux de détention des animaux.

En l'occurrence, plusieurs tronçons posent problème pour les exploitants à l'exemple du bien-fonds du cadastre du Landeron. Ce dernier pose problème pour l'agriculture car il passe en plein milieu de la cour de ferme d'une part mais aussi car il arrive directement sur les bâtiments ou les animaux demandent de la tranquillité. L'ensemble des tronçons problématiques ont été relevé et force est de constater que les exploitants n'ont pas été consultés ce qui est à notre sens une erreur. La CNAV a purement demandé de retirer les tronçons si aucun accord avec l'exploitant n'était possible.

2.1.1.9 Conférence de presse avec RandoNeuch

La Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture a donné rendez-vous à l'association Neuchâtel Rando sur les hauteurs du Creux-du-Van afin de sensibiliser marcheurs et randonneurs qui parcourent chemins et sentiers dans les pâturages. La détention des animaux a bien changé. Les bovins doivent être détenus au plus proche du comportement de l'espèce, donnant plus de liberté aux animaux (détention en groupe) plutôt que d'être confinés en écurie et détenus individuellement. Cette détention respectueuse des animaux conduit à moins de contact avec l'éleveur. À cela s'ajoute l'augmentation de la détention de vaches allaitantes, bétail qui protège son veau s'il se sent en danger. Il est essentiel d'adapter le comportement de l'homme aux réactions qui peuvent être déclenchées auprès des animaux. Toute situation nouvelle est à l'origine d'un stress chez l'animal. Cette réaction physiologique "naturelle" entraîne une réponse, par la fuite ou par l'approche. Les principaux conseils sont donc de conserver une distance suffisante avec le bétail (20 à 50 mètres), ne pas toucher les animaux et notamment les veaux et de tenir les chiens en laisse pour autant qu'il n'y ait pas de mouvement du troupeau. Si tel est le cas, alors il faut impérativement lâcher le chien. Le traçage des sentiers pédestres demande des contacts particuliers dans des secteurs rendus difficiles notamment lorsqu'il n'y a pas la possibilité de contourner le troupeau. L'association Neuchâtel Rando œuvre et est à l'écoute des agriculteurs comme des randonneurs pour améliorer ou parfois modifier des tracés. Une multitude de documents ont été élaborés ces dernières années afin de rendre attentif le grand public. Cette documentation est disponible auprès des associations.

Les deux associations ont profité de l'occasion pour rappeler les bons gestes en tant que randonneur responsable. Les bovins tout comme les animaux sauvages ne peuvent recycler les papiers, plastiques ou canettes en alu. Il faut opter pour le bon geste, à savoir reprendre ces déchets afin que les sites d'exception comme le Creux-du-Van restent intacts et profitables pour tous.

2.1.1.10 Maintien de la pression pour la chasse (sangliers et corneilles)

Situation sangliers

Pour faire suite à l'explosion de dégâts en automne 2017, la CNAV a demandé d'adapter le nombre de bracelets à la hausse pour les chasseurs ainsi que de prolonger la chasse. En date du 13 décembre, le Conseil d'Etat a pris par un arrêté la décision d'augmenter le nombre de bracelets à 8 par chasseurs et répondant par la même occasion à notre demande. La gestion et la régulation sont des travaux de longue haleine et doivent se faire en bonne intelligence avec les chasseurs et le service concerné. Ainsi les revendications sont comprises et mises en application.

De manière globale, 2017 a été une année très difficile. En fin d'année, beaucoup de dégâts ont été répertoriés avant d'atteindre une explosion. Des dégâts ont été observés dans des lieux qui n'avaient pour ainsi dire que peu de présences.

L'année est à oublier concernant la gestion de la population. Au vu des pressions et du mécontentement général, l'arrêté sur la chasse pour 2017 devra tenir compte de l'expérience 2016.

Dès septembre, la chasse en forêt fut ouverte. Elle a donc été avancée d'un mois par rapport aux anciennes années. Chaque chasseur a eu droit d'abattre 2 sangliers + 3 supplémentaires sur demande. De plus, des postes type "mirador" ont été installés dans les secteurs sensibles (Creux-du-Van) et la réserve des Jordans a été ouverte à la chasse durant plusieurs semaines.

En 2017, 163 chasseurs ont demandé le permis spécial sanglier, indispensable pour chasser cet animal, soit un léger mieux des effectifs depuis 2015. Finalement, durant la chasse c'est plus de 400 sangliers qui ont été tirés. A noter encore les 61 bêtes qui ont été abattues par le service en forte réduction par rapport à l'année passée (127).

En matière de prévention autour de la réserve du Creux-du-Van, ce sont près de 140 hectares de maïs qui furent clôturés, permettant ainsi de limiter les dégâts et pertes financières. Le soutien de fr. 275.-/ha représente un investissement global de fr. 40'000.- environ. Au total, les dégâts indemnisés en 2017 se sont montés à quelque fr. 203'000.-. Le budget de l'Etat a été plus proche de la réalité que l'année 2016, cependant la nécessité de réguler les effectifs de sangliers d'une part, mais aussi de limiter les dégâts d'autre part, sont toujours d'actualité au sein du canton.

Statistique gestion sangliers :

Années	2003	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre chasseurs avec permis spécial	néant	161	192	164	153	156	163
Sangliers abattus	160	177	115	109	153	168	348
Sangliers abattus par le Service	21	19	1	2	49	127	61
Total sangliers abattus	181	255	138	145	202	295	409
Soutien aux mesures de prévention agricole	-	fr. 33'000.-	fr. 31'000.-	fr. 30'201.-	fr. 27'273.-	fr. 31'030.-	fr. 39'693.-
Dédommagements à l'agriculture	fr. 273'000.-	fr. 108'148.-	fr. 166'302.-	fr. 125'444.-	fr. 145'625.-	fr. 337'857.-	fr. 203'293.-
Nbre de cas de dégâts	329 cas	143 cas	140 cas	142 cas	129 cas	222 cas	195 cas
Dédommagement par cas	fr. 830.-	fr. 756.-	fr. 1'188.-	fr. 883.-	fr. 1'128.-	fr. 1'522.-	fr. 1'043.-

Situation corneilles

La situation du peuplement des corneilles reste préoccupante tout comme celle d'autres oiseaux qui se sédentarisent (l'exemple de l'étourneau pour la viticulture).

Nous continuons de soutenir le tir des corneilles par fr. 3.- par paire de pattes présentée. A noter que les tirs de régulation fluctuent d'une année à l'autre mais qu'ils sont largement supérieurs aux tirs dans les années 2000 à 2002, d'où un effet positif sur les populations. Le nombre de tirs reste sensiblement plus faible que les autres années.

Statistique cantonale sur la gestion des corneilles :

Années	Chasse	Tir gardes-auxiliaires et professionnels	Trouvées mortes	Total
2006/07	34	308	-	342
2007/08	22	231	1	254
2008/09	44	363	-	407
2009/10	31	259	1	291
2010/11	46	506	-	552
2011/12	35	269	-	304
2012/13	13	379	-	392
2013/14	19	413	-	432
2014/15	11	299	-	310
2015/16	48	283	-	331
2016/17	29	236	-	265
2017/18	43	197	-	240

Source : Service faune, forêt et nature et CNAV

2.1.2 Mandats et prestations

2.1.2.1 Cofida SA

Au nom du Conseil d'administration de Cofida SA, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2017. Cette année, le Conseil d'administration a vécu une année stable au sein du conseil. Parfois, il est important de pérenniser la structure décisionnelle lorsque les compétences de l'équipe sont reconnues.

En parlant d'équipe, nous pouvons saluer la nouvelle collaboratrice Mme Myriam Ofzky qui est venue en renfort en fin d'année passée. Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises afin de traiter des dossiers courants, ainsi que la santé financière saine de la société.

Notre société, forte de 18 ans d'existence, est en plein boom. Comme cela avait été espéré, l'engagement d'une nouvelle collaboratrice a permis d'apporter de nouveaux mandats si bien que la réduction de charge de travail prévue n'a pas eu lieu. Le CA a donc basé sa stratégie sur deux axes. Premièrement de prévoir l'engagement d'une nouvelle collaboratrice en la personne de Mme Ofsky et deuxièmement de planifier l'adaptation des tarifs pour les non-agriculteurs. Ce choix se fonde simplement sur une vision de non prélèvement de dividende par les actionnaires en compensation de tarif attractif pour la branche. Comme déjà évoqué plusieurs fois, les futurs départs des collaborateurs doivent se planifier et nous devons conserver nos compétences en agronomie, informatique et dans l'accompagnement ou la gestion de conflit et autres dissolutions de régime.

Pour la deuxième année consécutive, les collaborateurs ont eu la possibilité de s'exprimer dans le cadre d'un entretien avec le directeur et le président du Conseil d'administration. Cette prise de température permet d'anticiper les problèmes, respectivement de trouver des solutions si nécessaire. Un des objectifs du Conseil d'administration est de pouvoir continuer d'offrir au monde agricole et viticole, tout comme pour les petites et moyennes entreprises, un service de qualité et de proximité tout en appliquant des tarifs attractifs.

Au niveau financier, le chiffre d'affaires de l'entreprise s'approche de la barre des fr. 600'000.- et devrait la dépasser en 2018. Un magnifique résultat qui permet d'avoir doublé le chiffre d'affaires en 17 ans d'existence ceci avec une seule adaptation de tarifs. Une année 2017 très intense qui permet de remercier le personnel pour leur engagement par une gratification, la plus importante de l'histoire de Cofida SA. De par cet acte, le Conseil d'administration remercie l'engagement des collaborateurs sur l'exercice. Il est vrai que nous n'avons pas eu toujours la main heureuse en ayant fait preuve d'un peu trop d'innocence. Pour rappel, l'épilogue Graber et la parenthèse de la Rue du Trésor se sont conclus par l'acquisition d'expérience, sans le retour escompté.

Au niveau fiscalité cantonale, nous sommes en train de gagner la bataille engagée depuis quelques temps concernant la reconnaissance de la valeur vénale à 2,5 fois la valeur de rendement dans le cadre d'un transfert de la fortune commerciale en fortune privée. Il est impératif que l'opinion publique ne perçoive pas l'agriculture comme un secteur privilégié.

Pour conclure, je remercie nos actionnaires pour leur confiance, les collaborateurs de Cofida SA pour leur engagement et je profite aussi de remercier mes collègues du Conseil d'administration pour leur présence et leur contribution au développement de notre fiduciaire.

Les types et nombre de comptabilités agricoles traités par la fiduciaire sont les suivants :

Types et nombre de comptabilités agricoles	2000	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Agro-Twin	30	246	250	232	220	218	210
Fisca-Light	34	58	51	48	47	39	38

Types et nombre de comptabilités agricoles	2000	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Win-Biz + A.T Win	---	31	39	67	92	104	116
Manuelle	70	55	55	57	56	52	47
Autres	---	6	5	8	6	12	18
Total	284	397	401	412	421	425	429

Déclarations d'impôts	278	720	802	867	895	913	971
Défense de dossiers	239	81	89	57	39	61	56

2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN)

Pour le traitement des questions viticoles, la CNAV s'appuie sur la structure de l'IVN. La présidence de l'IVN étant assumée par le directeur CNAV, la concordance entre les positions de la CNAV et l'IVN est pour ainsi dire garantie. Par ailleurs, l'Interprofession est nouvellement reconnue comme organe consultatif officiel de l'Etat de Neuchâtel en matière vitivinicole.

Les membres de l'IVN sont : la Fédération neuchâteloise des vignerons (FNV), la Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN), l'Association neuchâteloise des vignerons-encaveurs (ANVEI) et l'Entente des caves coopératives neuchâteloises.

En 2017, l'IVN s'est réunie à 4 reprises. En bref, voici les principales thématiques abordées :

- Stocks au 31.12.2016 et 2017 (voir ci-après).
- Décisions pour la vendange 2017 :
 - Quotas de production AOC à 800 g/m² pour les cépages rouges et les spécialités blanches.
 - Quotas de production AOC à 900 g/m² pour les Chasselas, Riesling-Sylvaner, Doral et Charmont.
 - Maintien du prix indicatif à fr. 5.10/kg au degré moyen pour les Pinot noir, Gamaret, Garanoir et spécialités AOC.
 - Reconduction du prix à fr. 3.40/kg au degré moyen pour le Chasselas et le Riesling-Sylvaner AOC après un report de séance.
- Accompagnement de l'arrêté AOC.
- Prise de position ; consultation PDC LAT.
- Proposition définitive pour une restructuration des associations viticoles.

Stocks au 31 décembre 2017

Catégories	2000	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rouges + rosés								
Stocks 01.01.	20'631	21'966	22'715	22'597	17'276	19'585	21'715	26'008
Récolte	13'966	17'170	14'779	8'032	17'345	15'839	20'642	16'405
Disponibilités	34'597	39'136	37'494	30'629	34'621	35'424	42'357	42'413
Stocks 31.12.	20'200	22'715	22'597	17'276	19'585	21'715	26'008	24'809
Consommation	14'397	16'421	14'897	13'353	15'036	13'709	16'349	17'604
Mois	16.84	16.60	18.20	15.53	15.63	19.01	19.09	16.91

Catégories	2000	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Blancs + autres								
Stocks 01.01.	32'430	19'546	19'802	19'573	13'150	14'047	14'952	16'724
Récolte	20'972	17'016	14'751	5'819	12'157	12'959	15'531	12'349
Disponibilités	53'402	36'562	34'553	25'392	25'307	27'006	30'483	29'073
Stocks 31.12.	31'519	19'802	19'573	13'150	14'047	14'952	16'724	14'193
Consommation	21'883	16'760	14'980	12'242	11'260	12'054	14'966	14'880
Mois	17.28	14.18	15.68	12.89	14.97	14.88	14.15	11.45
Consommation totale	36'279	33'181	30'227	25'595	26'296	25'763	30'642	32'484

Source : Service de la Consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Les stocks au 31 décembre 2017 totalisaient 3.9 millions de litres. On observe une stabilité par rapport à 2016, due à une récolte de Pinot noir et de Chasselas dans la moyenne. La consommation de blanc reste relativement stable cependant la consommation de rouge et rosé est en augmentation de plus de 7 % par rapport à 2016 ce qui est encourageant. Globalement la consommation totale s'établit à 32'484 hl ce qui est un bon signal.

Sélection des vins de Neuchâtel 2017

Sous l'égide de l'IVN, l'organisation de cette édition 2017 de la sélection des vins de Neuchâtel a été gérée par M. Yann Huguelit, Mme Justine Debély (CNAV), MM. Sébastien Cartillier et Yves Dothaux (Station viticole cantonale).

La Sélection cantonale s'est déroulée les 22, 23 et 24 mai 2017 au Piano à Cernier. Elle valait pour le Prix «Ambassadeur», le Prix «Excellence», les sélections d'Or (>90 pts) et La Gerle d'Or (sélection des vingt encavages participants).

En chiffres, 39 encavages ont présenté 286 vins, soit 55 Chasselas, 42 Œil-de-Perdrix et 9 Perdrix Blanche, 41 Pinot Noir classiques et 31 Pinot Noir élevés en barrique, 23 Chardonnay, 24 Pinot gris, 30 "autres cépages et assemblages blancs", 17 "autres cépages et assemblages rouges" 6 vins mousseux et 8 vins liquoreux.

L'attribution des sélections fut la suivante :

Prix «Ambassadeur» 2017 (attribué à l'encavage ayant obtenu la meilleure moyenne pour tous ses vins présentés) : **Domaine de Cèdres, Jean-Christophe Porret, Cortailod**

Le prix «Excellence» a lui été attribué aux encavages qui ont obtenu le plus haut pointage sur les différentes catégories.

Prix « Excellence » Chasselas

Cave des Coteaux à Boudry, Sur le Chemin 2016, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Œil-de-Perdrix

Cave du Cep à Cortailod, Œil-de-Perdrix 2016, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Pinot Noir

René-Pierre Nicolet Vins à Bevaix, Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Pinot Noir Barrique

Cave du Prieuré à Cormondrèche, Le Secret de la Chapelle 2014, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Chardonnay

Domaine Angelrath au Landeron, Chardonnay 2016, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Chardonnay barrique

Cave du Château d'Auvernier, Thierry Grosjean & Cie à Auvernier, Chardonnay barrique 2015, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Pinot Gris

Jean-Christophe Porret, Domaine des Cèdres à Cortaillod, Pinot Gris 2016, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Spécialités blanches

Cave du Prieuré à Cormondrèche, Perdrix blanche 2015, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Spécialités rouges

Lavanchy Vins à Neuchâtel, Désir Noir 2015, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Vin doux

Domaine de la Maison Carrée à Auvernier, Flétri 2015, Auvernier AOC

Prix « Excellence » Vin Mousseux

Caves du Prieuré à Cormondrèche, Champmont Chardonnay, Neuchâtel AOC

Sélections d'Or Neuchâtel

Encavage	Dénomination du vin
Caves de Chambleau - Colombier	Quintessence 2015 Gewürztraminer, Neuchâtel AOC
	Œil-de-Perdrix 2016, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir barrique 2015 Cuvée Charlotte, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC
	L'Inattendu 2016 Müller-Thurgau, Neuchâtel AOC
	Pinot Gris 2015, Neuchâtel AOC
	Zürich-Neuchâtel, Art-Express 2014 Gamaret, Neuchâtel AOC
Caves du Château d'Auvernier – Auvernier	Sauvignon Blanc 2015, Neuchâtel AOC
	Chardonnay tradition 2016, Neuchâtel AOC
	Pinot Gris tradition 2016, Neuchâtel AOC
	Les Argiles 2014 Pinot Noir, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir barrique 2015, Neuchâtel AOC
Domaine Olivier Brunner – Bevaix	Gamaret barrique 2015, Neuchâtel AOC

Les Caves de la Béroche - St-Aubin-Sauges	Ampelos 2015, Assemblage Pinot Noir-Gamaret-Garanoir, Neuchâtel AOC
	Pinot Gris 2016, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir 2015, Domaine des Coccinelles, Neuchâtel AOC
Valentin, Domaine Nicolas Ruedin – Cressier	Valentin Création Gamaret 2015, Neuchâtel AOC
	Valentin Pinot Noir 2015, Neuchâtel AOC
Domaine Saint-Sébastien, J.-P. Kuntzer SA - St-Blaise	Saint-Sébastien Sélection 2016, Neuchâtel AOC
	Saint-Sébastien Sauvignon 2015, Neuchâtel AOC
Caves Châtenay Bouvier SA – Boudry	Œil-de-Perdrix Vaumarcus 2016, Neuchâtel AOC
	Cordon Bleu 2016, Neuchâtel AOC
Cave des Coteaux - Boudry	Pinot Noir Terra Ancestra 2016, Neuchâtel AOC
	Pinot Gris Terra Ancestra 2016, Neuchâtel AOC
Bouvet-Jablor –Auvernier	Chasselas Collection Légende 2016, Neuchâtel AOC
	Mousseux Rosé Brut, Collection Grande Réserve, Neuchâtel AOC
Cave des Lauriers – Cressier	Le Charmeur 2016, Neuchâtel AOC
Alain Gerber – Hauterive	Champpréveyres 2016, Neuchâtel AOC
Domaine de Soleure - Le Landeron	Le Landeron 2016, Neuchâtel AOC
Domaine de Montmollin – Auvernier	Domaine de Chauvigny Œil-de-Perdrix 2016, Bevaix, Neuchâtel AOC
	Domaine de la Brosse Pinot Noir 2015, Gorgier, Neuchâtel AOC
	Domaine de Chauvigny Blanc 2016, Bevaix, Neuchâtel AOC
	Auvernier Blanc 2016, Auvernier, Neuchâtel AOC
Lavanchy Vins – Neuchâtel	Champpréveyres 2016, Neuchâtel AOC
	Œil-de-Perdrix 2016, Neuchâtel AOC
Jocelyn et Cinzia Vouga – Cortaillod	Pinot Gris 2016, Neuchâtel AOC
	Chasselas 2016, Neuchâtel AOC

Cave et Distillerie de la Ruelle – Auvernier	Cru des Ceylards 2016, Auvernier, Neuchâtel AOC
Caves du Prieuré – Cormondrèche	Œil-de-Perdrix 2016, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir barrique 2014, Neuchâtel AOC
J.-Ch. Porret - Domaine des Cèdres – Cortaillod	Perdrix Blanche 2016, Cortaillod, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir 2015, Cortaillod AOC
René-Pierre Nicolet Vins – Bevaix	Pinot Gris 2016, Neuchâtel AOC
Sandoz et Cie Vins – Neuchâtel	Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC
Cru de Cornaux, Serge Divernois – Cornaux	Cornaux Pinot Noir barrique 2014, Neuchâtel AOC
Cave du Cep – Cortaillod	Blanc de Noir 2016, Neuchâtel AOC
Christian Rossel – Hauterive	Œil-de-Perdrix 2016, Neuchâtel AOC
Vins Keller – Vaumarcus	Perdrix Blanche 2016, Neuchâtel AOC

2.1.2.3 Commission AOC

En 2017, 2 séances de dégustation, organisées par M. Patrick Vaudroz en collaboration avec Mme Laetitia Balossi, ont eu lieu dans la salle de la Station viticole à Auvernier (4 juillet et 1^{er} novembre 2017). La Commission s'est ensuite réunie en séance plénière sous la présidence de M. Patrick Vaudroz, le 20 décembre 2017 pour faire le bilan de l'exercice 2017.

Bilan des dégustations AOC de 2013 à 2017 :

Considérants	2013	2014	2015	2016	2017
Encavages avec prélèvements	19	26	27	27	33
Commerces et manifestations avec prélèvements	-	-	-	-	1
Nombre de dégustations	2	2	2	2	2
Chasselas prélevés	15	16	19	21	25
Œil-de-Perdrix prélevés	13	12	21	22	28
Pinots noirs prélevés	17	16	15	23	25
Spécialités prélevées	11	1	12	8	14
Total vins prélevés et dégustés	56	45	55	74	92
Vins admis	52	43	48	68	86
Vins admis avec réserves	3	2	5	5	4
Vins refusés	1	-	2	1	2
Part de vins refusés	1.79 %	0 %	3.64 %	1 %	2.33 %
Encavage soumis à l'agrément	1	-	-	-	1
Encavage sous séquestre	-	-	-	-	-

2.1.2.4 Association PI Région 3 Lacs

L'Association PI Région 3 Lacs est une association professionnelle qui regroupe les viticulteurs de la région des Trois Lacs (NE, BE francophone, Vully FR et VD) appliquant le mode de production PER. C'est une section de Vitiswiss qui est compétente pour délivrer les certificats aux vigneronns qui souhaitent faire plus que les PER, ainsi que le label Vinatura aux encaveurs intéressés. Ce label Vinatura permet d'identifier les vins issus de production intégrée jusqu'au consommateur, cela selon un concept de développement durable. Les contrôles PER et certificats sont mandatés à l'ANAPI qui est accréditée ISO 17020.

M. Boris Keller de Vaumarcus est président de l'association régionale et également de Vitiswiss. Le conseil technique est assuré par M. Sébastien Cartillier de la Station viticole cantonale. Par convention, la CNAV est mandatée pour la tenue du secrétariat et de la comptabilité. L'effectif de l'organisation est de 90 membres : 59 sur Neuchâtel, 13 sur Vaud, 13 sur Fribourg et 5 sur Berne. De plus, elle contrôle par mandat quelques exploitations non-membres, ainsi que, en sous-traitance de l'AFAPI, la partie viticole d'exploitations mixtes (agricole-viticole) fribourgeoises.

En 2017, le comité PI Région 3 Lacs est constitué des personnes suivantes : MM. Boris Keller, Francis Ballet, Olivier Brunner, Claude Auberson, Fredi Marolf, Gilles Pierrehumbert et Cédric Guillod.

Les statistiques de contrôle 2017 se présentent comme suit :

Considérants	2014	2015	2016	2017
Contrôles effectués	33	28	35	30
Avertissements / réductions paiements directs / renoncements	1	5	5	3
Certificats Vitiswiss décernés	27	24	18	17
Refus du certificat Vitiswiss	0	0	2	0

2.1.2.5 ANAPI

Accréditation

L'association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée, s'est réunie en 2002 avec les Organisations Cantonales de Contrôle (OCC) des autres cantons romands (Vaud, Genève, Jura et Valais) sous la bannière de l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC) à Lausanne. Cette collaboration a donné naissance à la Commission Technique des Contrôles (CTC) au sein de l'OIC et cette dernière a obtenu l'accréditation à la norme ISO 17020. Ultérieurement, le groupe s'est élargi aux organisations OLK sises dans le Haut-Valais et Agrispea SA du Tessin.

Pour diverses raisons, les OCC ont décidé en 2012 de revoir leur fonctionnement et de devenir maître de leur accréditation, en donnant naissance à la Fédération des Organisations de Contrôles Agricoles et Alimentaires (FOCAA) qui obtient une accréditation selon la norme ISO 17020 temporaire jusqu'en 2016. À partir du 1^{er} août 2016, l'ANAPI est accréditée individuellement et la FOCAA reste un organe de soutien et de concertation des différentes OCC pour toutes les tâches qui touchent à l'accréditation.

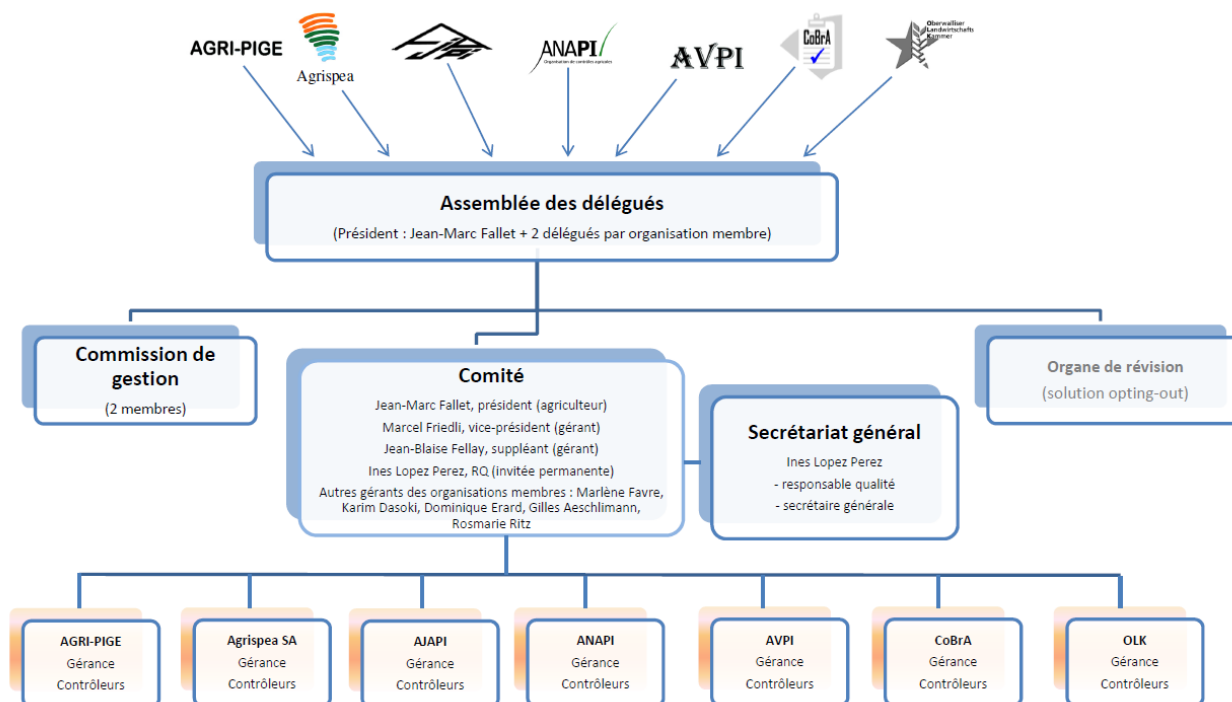
Les buts de la FOCAA sont :

- Harmoniser les procédures et documents de ses membres en ce qui concerne les différents contrôles relevant du droit public ou privé, effectués dans les secteurs susmentionnés et qui sont soumis à l'accréditation ;
- Offrir des prestations de Responsable Qualité au profit de ses membres ;
- Offrir une plateforme d'échange d'expériences.

La FOCAA est constituée de 7 membres (Organisations cantonales de contrôle, OCC) qui sont :

- L'association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée, Satigny (AGRI-PIGE) ;
- L'association jurassienne des agriculteurs en production intégrée, Courtételle (AJAPI) ;
- L'association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée, Cernier (ANAPI) ;
- L'association valaisanne pour la production intégrée, Conthey (AVPI) ;
- L'association vaudoise de contrôle des branches agricoles, Lausanne (CoBrA) ;
- Oberwalliser Landwirtschaftskammer, Visp (OLK) ;
- Agrispea SA, San Antonino.

Voici l'organigramme simplifié :



Coordination des contrôles

Sous la présidence de Mme Corinne Bourquin (adjointe du Vétérinaire cantonal), le groupe de coordination des contrôles se réunit 2x par an. MM. Félix Wuergler (SAGR) et Gilles Aeschlimann sont également membres. Sa tâche vise à éviter des doublons, dans la mesure du possible, et à cibler une partie des contrôles selon le risque, conformément à l'Ordonnance sur la coordination des contrôles (OCCEA).

Commission OPAN

Sous l'impulsion de la CNAV, une Commission cantonale a été créée pour régler les cas de non-conformité de l'OPAN (Ordonnance sur la Protection des animaux) en lien avec la fin de la période transitoire au 1^{er} septembre 2013. Elle est présidée par l'adjointe du Vétérinaire cantonal, Mme Corinne Bourquin, et est formée de 2 personnes de la CNAV (MM. Marc Frutschi et Yann Huguelit), 2 personnes du SAGR (MM. Pierre-Ivan Guyot et Patrick Vaudroz) et M. Gilles Aeschlimann de l'ANAPI. Aucune séance n'a eu lieu en 2017.

Comité – Commission de contrôle – Assemblée générale

Le comité s'est réuni à trois reprises (février, mai, décembre). La Commission de contrôle s'est réunie deux fois (mai et septembre) pour traiter des dossiers présentant des non-conformités.

L'assemblée générale s'est déroulée le 29 mars 2018 à la salle Fleurisia à Fleurier en présence de 53 membres et invités.

Voici un bref résumé de cette session :

- Démission de 2 contrôleurs en 2017 : MM. Daniel Barben et François Chopard.
- Engagement de 4 nouveaux(elles) contrôleurs(es) en 2017 : Mme Marie Raymondaz, Mme Véronique Uldry, M. Patrick Schafroth et M. Baptiste Tritten. Parmi eux, deux débiteront la formation d'AO.
- Que 2 AO en fonction pour 2018. Solution à court terme discutée lors d'une séance avec le SCAV en octobre 2017 : moins de mandats de contrôles pour 2018.
- L'ANAPI, ainsi que 3 autres organes de contrôles romands, ont signé l'offre pour AcordaControl. Le développement se fait en 2017-2018, avec un démarrage prévu en 2019.
- 2 Elections au comité : M. Thierry Oppliger succède à M. Christophe Barras comme représentant des contrôleurs, alors que M. Vincent Perrin remplace M. Sylvain Meystre comme représentant des préposés.

Statistiques de contrôles agricoles (sans viticulture : voir 2.1.2.4)

Considéran	2014	2015	2016	2017
Nbre d'exploitations inscrites PER	647	624	615	597
Nbre de contrôles PER sur le terrain	161	157	181	154
Part	25 %	25 %	29 %	26 %
Exploitations non-conformes PER	31	20	30	29
Part	8 %	6 %	8 %	8 %
Nbre d'exploitations inscrites SST/SRPA	573	567	554	543
Part des exploitations PER	89 %	91 %	90 %	91 %
Nbre d'expl. contrôlées SST/SRPA	141	210	174	144
Part	25 %	37 %	31 %	27 %
Exploitations non-conformes SST/SRPA	7	15	15	17
Part	5 %	7 %	9 %	12 %
Nbre de contrôles AO	112	190	189	129

Considérants	2014	2015	2016	2017
Nbre de contrôles IP-Suisse base	31	80	71	52
Nbre de contrôles IP-Suisse céréales	4	8	6	26
Nbre de contrôles IP-Suisse viande	75	78	53	42
Nbre de contrôles IP-Suisse lait des prés	30	4	0	11
Nbre de contrôles IP-Suisse biodiversité	43	51	44	31
AOP Gruyère			66	35
Montagne et alpage				8
Autres (IPG / FM / 62 a)	10	9	6	4
Nbre de contrôles Suisse-Garantie	20	39	26	45
Nbre de contrôles AQ-Viande suisse	46	96	85	47
Nbre de contrôles "données de structures" (exploitations PER + Bio)	211	190	200	188

2.1.2.6 Marché de bétail

Durant l'année 2017, 24 marchés de bétail surveillés ont été organisés à l'Anim'halle aux Ponts-de-Martel. Quelques 3'546 bêtes ont été commercialisées sur le marché de bétail des Ponts-de-Martel (+21 par rapport à 2016).

La fréquentation moyenne des marchés de bétail des Ponts-de-Martel a été d'env. 147 bêtes. Notons que 12 marchés ont plus de 150 bêtes (156, 160^(2x), 162, 170, 174, 175, 177, 180, 187, 190 et 223). 3 marchés ont un apport de moins de 100 bêtes (78, 94 et 97). La fréquentation neuchâteloise au marché de Provence est en hausse (194 bêtes au total, soit +13).

La qualité du bétail commercialisé est en baisse par rapport à 2017, ceci avec 126 bêtes classifiées en "C" (-69). À noter l'augmentation de la catégorie "X" passant de 644 bêtes en 2016 à 882 en 2017 et 2 bêtes hors taxe (-2).

Au niveau des prix, nous relevons que la surenchère moyenne s'est élevée pour les 24 marchés des Ponts-de-Martel à fr. 193.85/bête. Pour les vaches, celle-ci a été de fr. 254.90/bête. Ceci représente une surenchère totale de fr. 723'135.10. La valeur bouchère nette des bêtes est plus élevée que l'an passé avec une moyenne de fr. 2'258.07 contre fr. 2'203.60 en 2016.

Statistique des marchés surveillés des Ponts-de-Martel :

Considérants	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre bêtes vendues	3'152	2'909	3'124	3'514	3539
"Usage personnel"	20	16	12	11	7
Nbre bêtes totales	3'172	2'925	3'136	3'525	3'546
Valeur totale des ventes en millions	5.9	5.9	6.7	7.7	8
Nbre détenteurs	300	289	296	293	282
Enchère moy. par bête	fr. 133.90	fr. 151.30	fr. 165.90	fr. 202.65	fr. 193.85
Subvention allouée en fr.	220'000.-	180'000.-	180'000.-	175'000.-	155'000.-
Bêtes avec subvention	2'751	2'509	2'663	3'116	3'148

L'attribution des primes de l'État de Neuchâtel

Dans l'ensemble, 3'148 bêtes (+32) vont finalement toucher des primes en 2017. Ce nombre comprend également les 7 bêtes en "usage personnel" (-4) ainsi que celles amenées sur les marchés de Provence par les agriculteurs neuchâtelois. À noter que 592 bêtes (+2) ont été commercialisées sans toucher de primes. Ce qui représente 15.83 % des bêtes ayant fréquenté les marchés de bétail en 2017.

Le montant total affecté aux frais de déplacements (fr. 30.-) se monte en 2017 à fr. 51'930.-. L'attribution de cette prime se fait à raison de deux bêtes maximum par marché.

Le personnel

Afin d'assurer une organisation optimale des marchés des Ponts-de-Martel, le personnel a été le suivant pour 2017 :

Gérance, secrétariat, convocations	Mme Justine Debély
Suppléantes	Mmes Sarah Isler et Camille Nonin
Enregistrement des données	Mme Anne-Pauline Montandon
Contrôles d'entrée	M. Jean-Paul Thiébaud
Pesage	M. Charly Robert puis M. Christophe Perrin
Taxation	2 experts de Proviande
Vente	MM. Tony Wieland et Philippe Jacot
Buvette	Mme Mary-Claude Robert puis Mme Aurélie Perrin

CH – Assurance bétail de boucherie

L'assurance couvre les frais liés aux bêtes déclarées impropres à la consommation ou atteintes par la cysticerose (défauts cachés). La prime par gros bovin s'est montée à fr. 9.50 et depuis le 1^{er} juillet 2017 à fr. 10.50. Pour le jeune bétail cela n'a pas changé elle s'est montée à fr. 5.00.

M. Michel Darbellay est le représentant de la Suisse romande au sein du Conseil d'administration de l'assurance.

Communauté d'intérêt des marchés publics (CIMP)

La CNAV est membre de la Communauté d'intérêt des marchés surveillés (CIMP). Le siège de la CIMP est à Brugg auprès de l'Union suisse des paysans qui tient son secrétariat.

La CIMP est membre de Proviande et détient un siège non-permanent au comité de celle-ci. Elle maintient des contacts réguliers avec les autorités et en particulier avec les marchands et les abattoirs qui sont les premiers clients des marchés. Elle est également membre de l'Association des producteurs de bétail bovin. Le représentant des marchés de bétail de Neuchâtel et Jura est M. Michel Darbellay, directeur de la Chambre jurassienne d'agriculture.

2.1.2.7 Anim'Halle

Depuis sa création en 1998, les membres semblent très satisfaits de leur halle agricole. Les locations de la buvette sont constantes depuis de nombreuses années. Ceci démontre que ce bâtiment assume bien ses 2 fonctions, une de qualité professionnelle, destinée à l'agriculture par le biais des 24 marchés de bétail et la seconde destinée aux rencontres qu'elles soient familiales, privées ou de grandes manifestations comme le Bal-des-Bois, ou le traditionnel concours des taureaux.

En 2017, les marchés de bétail ont apporté fr. 29'114.- de revenu à la société, ce qui représente près d'un tiers des recettes totales. Les deux autres tiers sont répartis entre les ventes de boissons à la buvette et la location des locaux. Le bénéfice de l'exercice 2017 est de fr. 808.65.

2.1.2.8 Abattoir régional des Ponts-de-Martel

L'année 2017 correspond au 3^{ème} exercice depuis la réfection de l'abattoir. Le tonnage abattu est stable avec une augmentation des porcs et une légère diminution au niveau des bovins. Les comptes sont proches de l'équilibre.

Cependant, le comité ne se satisfait pas de ce résultat car les amortissements ne sont pas suffisants. Le comité et le responsable technique ont pour objectif d'améliorer encore le résultat par une augmentation du volume d'abattage d'une part, mais surtout par une meilleure efficacité du travail et une économie sur les frais de fonctionnement.

Au niveau des règles d'hygiène et de protection des animaux, nous n'avons pas eu de contrôles en 2017. L'équipe HACCP s'est réunie une seule fois. Dès le mois de mars, nous avons mis en pratique les analyses bactériologiques sur la surface des carcasses. Les premiers résultats sont conformes aux normes en vigueur au niveau des germes fécaux. Ceci démontre le bon travail de nos collaborateurs qui savent éviter de contaminer la viande par des parties sales comme la peau ou le contenu de l'intestin. Par contre nous sommes un peu trop élevés en ce qui concerne les germes d'environnement. Cela provient de l'air ambiant à l'intérieur de l'abattoir mais aussi par l'air amené par notre système de ventilation. Ce problème est difficile à régler mais plusieurs mesures ont déjà été prises.

Au niveau de la formation continue, les employés ont reçu deux cours sur l'hygiène et tous les nouveaux ont suivi le cours sur la protection des animaux. Même si nous avons jusqu'ici échappé aux actions des antispecistes, l'abattoir n'ignore pas pour autant la polémique qui entoure la consommation de viande en général. L'abattoir respecte strictement la législation sur la protection des animaux ainsi que celle sur l'hygiène des denrées alimentaires. Afin de démontrer notre bonne foi, nous avons décidé d'accepter les visites de l'abattoir pendant les heures d'abattage. Un protocole a été mis en place qui permet à des groupes de 3 personnes maximum, accompagnés par un responsable, d'assister au travail d'abattage dans le respect de l'hygiène et de la sécurité.

Au mois de juin, une unité de production d'électricité photovoltaïque a été installée sur le toit de l'abattoir. 150m² de panneaux solaires qui développent une puissance maximale de 30 kW, produiront environ un quart de l'électricité consommée par l'abattoir. Cette réalisation est le fruit d'une collaboration avec l'Anim'halle qui a financé le projet. Le coût total de l'investissement se monte à fr. 45'000.-. En déduction de cette somme, nous allons toucher une subvention unique pour la promotion des énergies renouvelable (RU) de fr. 13'000.-.

Chiffres-clés 2014 à 2017 :

Considérants	2014	2015	2016	2017
Abattages en t Poids mort	757	1047	1086	1094
Abattages en nombre têtes	7454	10132	10509	10729
Porcs	6157	8463	8849	9203
Gros bovins, équidés, gibier	698	956	957	834
Veaux	208	221	162	144
Ovins, caprins	391	492	541	548
Chiffre d'affaires	fr. 614'213.-	fr. 798'123.-	fr. 805'680.-	fr. 831'102.-
Amortissements	-	fr. 143'662	fr. 139'000.-	fr. 140'800.-
Bénéfice / Pertes	fr. 79.-	fr. -13'588.-	fr. 228.-	fr. 545.-

Membres du comité de la société coopérative de l'abattoir régional des Ponts-de-Martel (fin mars 2017) : MM. Marc Frutschi (président), Jean-Marc Robert (vice-président), Armin Eigenmann (secrétaire), Olivier Montandon, Didier Barth, Pascal Truong, Stéphane Rosselet (membres). Invités : MM. Ludovic Messerli (responsable d'exploitation), Alexandre Sahli (comptable).

Nombre de coopérateurs : 500 membres, dont 88 personnes morales ou membres collectifs.

2.1.2.9 Agriviva Neuchâtel

Cette année, pas loin de 1'500 jeunes ont passé une partie de leur temps libre pour un stage à la ferme. Selon leurs évaluations, beaucoup d'entre eux étaient contents d'avoir pu participer aux différents travaux pour vivre le quotidien d'une famille paysanne et découvrir les labeurs derrière la production de denrées alimentaires.

Une partie des jeunes nous a confié qu'ils garderaient contact avec leur famille d'accueil et qu'ils seraient prêts à renouveler l'expérience les années prochaines.

Afin de promouvoir le nouveau visage d'Agriviva, plus de 1'000 jeunes de 14 ans à travers le canton ont reçu une carte de présentation de l'association.

Durant l'année 2017, l'antenne neuchâteloise d'Agriviva a placé 33 jeunes dans les familles du canton.

Nous pouvons faire état des chiffres suivants de 2015 à 2017 :

Considérants	2015	2016	2017
Familles neuchâteloises receveuses	9	8	8
Jeunes placés de l'extérieur	24	34	33
Origine suisse alémanique	14	19	18
Origine suisse romande	5	8	11
Origine suisse italienne	1	1	1
Origine étrangère	4	6	3
Nombre de jours de travail	413	507	610
Jeunes neuchâtelois placés à l'extérieur	12	13	15
En suisse alémanique	5	8	13
En suisse romande	6	5	2
En suisse italienne	0	0	0
A l'étranger	1	0	0
Nombre de jours de travail	228	268	204

Nous constatons que le nombre total de placements est stable par rapport à l'année passée et que nous avons le même nombre de famille. Un prestataire s'est retiré et une nouvelle famille a accueilli des stagiaires. Les jeunes ont effectué des stages plus longs d'environ quatre jours.

La grande majorité de nos familles a été visitée durant les années précédentes. La nouvelle famille a été rencontrée en 2017.

Le questionnaire envoyé à chaque jeune nous permet d'évaluer le placement dans les familles : accueil, contacts, état des lieux, travail à effectuer, temps de travail journalier. En règle générale, les jeunes donnent une appréciation bonne à très bonne de leur expérience. Quand ce n'est pas le cas, la déception est souvent due à une mauvaise compréhension du concept Agriviva par le jeune ou par la famille d'accueil.

Pour conclure, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements aux familles neuchâteloises qui donnent l'opportunité aux volontaires de découvrir le monde rural, ainsi qu'à l'Etat de Neuchâtel pour le soutien apporté.

2.1.2.10 Communication de base

En 2017, deux manifestations neuchâteloises ont repris la campagne "*Proche de vous les paysans suisses*".

Char fleuri de la Fête des vendanges

L'édition 2017 a vu naître une nouvelle génération à la manœuvre par Fabian Krebs d'une part et Quentin Ducommun pour la production de dahlias d'autre part. La création du char fleuri pour la fête des vendanges et les magnifiques dahlias qui ont été cueillis dans de bonnes conditions et qui ont pu être installés dans les temps, a été une belle réussite. Le char de la CNAV a été vivement applaudi au long du parcours. Nous avons pu mettre en lumière la déclinaison de la gastronomie neuchâteloise sous le thème "les ceps péchés capitaux" avec la gourmandise au centre de notre projet de décoration du char. Pinot noir, raisin de chasselas, Gruyère, saucisson neuchâtelois et j'en passe étaient à l'honneur.

L'engagement de tous les instants des personnes à la confection du char peuvent être fiers du résultat. Avec la participation des petits comme des grands, la cohésion du monde agricole est fortement renforcée.

Nous adressons un grand merci à tou(te)s celles et ceux qui ont permis de faire de cette journée un succès pour notre agriculture et viticulture neuchâteloise. La place manque pour remercier nommément toutes les personnes, notamment les agriculteurs/trices et viticulteurs/trices, qui ont pris part de près ou de loin à cette journée.



150^{ème} anniversaire de la société d'agriculture du district de la Chaux-de-Fonds

La société d'agriculture a mis les petits plats dans les grands en offrant un magnifique spectacle par un cortège au plein centre de la ville de la Chaux-de-Fonds, un apéritif offert à la population ainsi que différents ateliers pour petit et grand durant toute une journée. A cela s'est ajouté un livre permettant de retracer l'histoire de l'agriculture du district. Afin de conclure la journée, les membres et invités ont été remerciés par un bœuf à la broche. Un travail colossal a été fourni et nous ne pouvons que remercier tout le monde, jeunes et moins jeunes, agriculteurs et consommateurs d'avoir pris part à cet évènement. Un magnifique résultat et un grand bravo à toute l'équipe pour la réussite.



2.2 Secteur conseil & formation

2.2.1 Formation

2.2.1.1 Groupes de vulgarisation

Avec 14 groupes de vulgarisation répartis sur l'ensemble du territoire du canton de Neuchâtel, le secteur conseil & formation, par ses conseillers, dispense une séance par groupe durant la période hivernale. Ces contacts sont une occasion d'échanger sur l'actualité technique. Cette formule gratuite de formation continue permet également d'effectuer une rotation des conseillers agricoles au sein des groupes régionaux de vulgarisation.

Statistique de fréquentation des séances de janvier et février 2018 :

Groupes	Nombre de pers. convoquées	Nombre de participants	% de participation
Bémont & La Brévine	62	16	25.8 %
Chaumont & Lignièrès	31	11	35.5 %
Cornaux	32	11	34.4 %
Couvet + Fleurier + Rothel + Travers	73	16	21.9 %
La Chaux-de-Fonds	107	14	13.1 %
La Côte-aux-Fées	19	13	68.4 %
Le Cerneux-Péquignot	19	17	89.5 %
Le Locle + La Chaux-du-Milieu + Le Crêt-du-Locle	63	16	25.4 %
Le Pâquier	37	11	29.7 %
Les Bayards + Les Verrières	38	11	28.9 %
Les Ponts-de-Martel	57	16	28.1 %
Littoral Ouest	65	16	24.6 %
Val-de-Ruz Est	36	14	38.9 %
Val-de-Ruz Ouest + La Côtière	64	19	29.7 %
Totaux	703	201	28.6 %

Années	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Nbre de séances	18	17	16	14	14
Nbre de participants	326	288	225	213	201
Taux participation	43.1 %	39.2 %	32.0 %	29.7 %	28.6 %

La participation des exploitants aux séances a légèrement diminué pour atteindre 28.6 % (29.7 % en 2017). Le programme des séances tenues en janvier permet de réunir un grand nombre d'agriculteurs. Les sujets traités étaient :

Gestion d'entreprise PA 2014-2017 (PA 2018 selon modifications, PA 2022+, fiscalité agricole).

Production végétale (Image de l'agriculture dans la presse : plan d'action phyto dès 2020, utilisation cohérente du glyphosate, renouvellement de prairie avec une utilisation ciblée du glyphosate, autorisation dans les prairies extensives et peu intensives, traitements plantes / plantes et délais d'attente, quantité de fourrage / campagnols, production de betteraves sucrières).

Production animale (Age au premier vêlage et coûts d'élevage).

Mécanisation et installation (Utilisation et rentabilité d'un GPS).

2.2.1.2 Formation continue agricole neuchâteloise

Le secteur conseil & formation a réalisé son propre catalogue pour la 11^{ème} année consécutive avec des cours mis sur pied en collaboration intercantonale, notamment avec Prométerre (VD) et la FRI (JU/JB).

Il faut relever la bonne participation des agriculteurs neuchâtelois aux cours de l'hiver 2017/18. Ce résultat provient de cours orientés selon les besoins des praticiens et d'une relance ciblée faite par le secteur. Thématiques des cours de l'hiver 2017/18 :

N° de cours	Thème	Organisateurs CNAV	Fréquentation (personnes)	
			Agr. NE	Total
NE-701	Actualisation vaches allaitantes : journée régionale d'hiver	Audrey Hediger	6	80
NE-702	L'Homéopathie appliquée au troupeau bovin	Audrey Hediger	5	27
NE-703	Reprise d'exploitation	Jonathan Amstutz et Philippe Humberset	28	28
NE-706	Se reconverter à l'agriculture biologique	Audrey El Hayek	8	60
NE-707	Grandes cultures bio	En collaboration avec le FiBL	3	40
NE-710	Tout sur les travaux dangereux et l'apprentissage	En collaboration avec Agora	7	-
NE-711	Conduite en pente	En collaboration avec Agora	12	-
NE-715	Tailler la vigne pour limiter les maladies du bois	En collaboration avec Prométerre	1	-
NE-716	Couvert végétaux : voyage d'étude en Alsace	En collaboration avec Prométerre	8	-
NE-717	Initiation à la taille de la vigne	En collaboration avec Prométerre	5	-
NE-719	Connaître et utiliser les réseaux sociaux pour votre entreprise	En collaboration avec Prométerre	2	-
NE-720	Vendre, mais à quel prix ?	En collaboration avec Prométerre	1	-
Total			86	235

Journée d'information en collaboration avec l'ADCF

Après l'assemblée générale de l'Association pour le développement de la culture fourragère (ADCF) qui s'est déroulée à la Pinte de la Petite-Joux le 4 avril 2017, la CNAV et l'ADCF ont convié les agriculteurs et les techniciens à un après-midi d'information sur l'exploitation Faivre-Rosset au Cerneux-Péquignot. Un tournoi a été organisé sur 4 postes qui traitaient les thématiques suivantes :

1. Séchage en grange
2. Production d'énergie sur l'exploitation
3. Marché d'informations herbagères : *Campagnols, entretien des prairies en sortie d'hiver, nouveaux mélanges standards et lutte contre les mauvaises herbes pl/ pl sur prairie*
4. Diminution des antibiotiques en production laitière

L'après-midi s'est terminé par une discussion générale et une verrée. Une centaine de personnes de toute la Romandie étaient au rendez-vous pour cette enrichissante réunion de printemps.

2.2.1.3 Groupes AGRIDEA

L'échange professionnel, qui se déroule au sein de ces groupes, permet de créer de l'émulation autour de thèmes d'actualité. Il en découle généralement la naissance de fiches techniques et de cours destinés aux agriculteurs, la mise en place de nouvelles techniques de production et l'échange d'informations.

Le secteur conseil & formation de la CNAV participe aux groupes suivants :

- Production animale Audrey El Hayek
- Agriculture biologique Aloïs Cachelin
- Gestion Jonathan Amstutz
- Groupe nature et agriculture de montagne Mayline Mutti
- Diversification Madeleine Murenzi
- Constructions rurales Aloïs Cachelin
- Association pour le développement des cultures fourragères Melinda Oppliger
- Groupe intercantonal machines Cyril Perrenoud
- Forum Vulg Cyril Perrenoud

2.2.1.4 Enseignement agricole

Concernant l'activité d'enseignement auprès de l'école des métiers de la terre et de la nature (EMTN), l'année 2017 s'est bien déroulée avec une classe par degré pour les 1^{ère} et 2^{ème} année et deux classes en 3^{ème} année.

Résumé des matières enseignées et dotation horaire :

Qui	Matière	Périodes dispensées	Classe
Jonathan Amstutz	Environnement de travail	78	Agri 3
Gilles Aeschlimann	Production animale	90	Agri 3
	Production animale	100	Agri 2
	Production animale	100	Agri 1
Cyril Perrenoud	Production végétale	52	Agri 3
	Production végétale	63	Agri 2
	Production végétale	73	Agri 1
	Mécanisation	40	Agri 3
	Projets novateurs	40	Agri 3
	Gestion transfrontalière	40	Agri 3
Melinda Oppliger	Production végétale	72	Agri 3
	Production végétale	20	Agri 1
Marc Kury	Production végétale	63	Agri 3
	Projets novateurs	40	Agri 3
	Environnement de travail	42	Agri 3
	Mécanisation	94	Agri 3
Yann Huguelit	Environnement de travail	36	Agri 3

Aloïs Cachelin	Mécanisation	86	Agri 3
	Mécanisation	13	Agri 1
Armelle von Allmen	Production animale	151	Agri 3
	Environnement de travail	78	Agri 3
Quentin Morel	Production végétale	92	Agri 3
	Production végétale	20	Agri 2
	Production animale	37	Agri 3
Audrey El Hayek	Environnement de travail	32	Agri 3
	Production animale	121	Agri 3
	Gestion transfrontalière	40	Agri 3
Total		1'713	

Dans le système de formation pour l'obtention du CFC, il existe un domaine à options en 3^{ème} année. Cette branche est composée de 3 cours d'une semaine, à savoir : "Bûcheronnage", "Gestion transfrontalière" et "Projets novateurs". Les collaborateurs de la CNAV sont chargés d'organiser les cours "Gestion transfrontalière" (visites d'exploitations en France voisine) et "Projets novateurs" (visites d'exploitations suisses qui font preuve d'un dynamisme particulier). Les deux cours sont conclus par une présentation orale publique, ce qui permet aux apprentis d'acquérir des compétences en expression orale, notamment dans un but de promotion de la profession.

En plus, une partie des enseignants participent, avec les experts cantonaux, aux examens de fin de deuxième année (examens partiels), à savoir deux examens pratiques de production animale et mécanisation, ceci sur l'exploitation agricole de formation. Au total, pas moins de 200 heures ont été investies pour les examens partiels et de CFC dans le cadre de cette année 2017.

Comme chaque année, en 2017 a eu lieu l'enseignement du brevet et de la maîtrise d'agriculteur. Mme Melinda Oppliger et M. Cyril Perrenoud ont fonctionné comme responsables du module LW02 "Production fourragère". MM. Aloïs Cachelin et Quentin Morel ont pris la responsabilité du module Equipements, sécurité au travail, construction, BF08.

Mme Audrey El Hayek est chargée de la coordination de l'enseignement des cours spécifiques en agriculture biologique au niveau de la Romandie. 4 semaines d'enseignement sont dispensées dans les différentes écoles romandes. Durant ces 4 semaines, Mme El Hayek a dispensé au total 50 périodes d'enseignement en production animale bio.

M. Gilles Aeschlimann fonctionne au sein de la Direction d'examen de brevet et de maîtrise depuis septembre 2006. En résumé, cette commission définit l'offre de modules de formation au niveau du brevet et de la maîtrise agricole. Elle applique les règlements et les coordonne avec la Suisse allemande. Tous les membres de cette commission sont experts lors des examens finaux de brevet et de maîtrise.

Cours interentreprises

Dans le cadre de l'ordonnance de formation agricole, les apprentis doivent accomplir 8 jours de cours interentreprises afin d'obtenir le CFC, ceci en plus des cours à l'EMTN et du travail sur l'exploitation formatrice.

La CNAV est chargée de l'organisation de ces cours (4 jours en 1^{ère} année et 4 jours en 2^{ème} année). Les cours interentreprises sont des cours pratiques lors desquels les élèves peuvent exercer des travaux qu'ils n'effectuent pas nécessairement sur leur exploitation formatrice. De plus, la sécurité est un point important mis en avant par les cours interentreprises.

Moniteurs	Matière	Mois	Année d'apprentissage	Nombre d'élèves
Frédéric Matile Marc Frutschi Cyril Perrenoud	Réglage des machines de fenaison	Septembre (2 jours)	1ère	23
Luc Balmer Jérôme Humbert-Droz Cyril Perrenoud	Pulvérisateur	Octobre (1 jour)	2ème	17
Fabrice Bonjour Michel Etter Cyril Perrenoud	Réglage des machines de grandes cultures	Octobre (1 jour)	2ème	17
Marc Frutschi Jérôme Isler Gilles Aeschlimann	Hygiène et assurance qualité	Février (1 jour)	1ère	23
Heinz Baur Aloïs Cachelin	Sécurité sur l'exploitation	Mars (1 jour)	1ère	23
Luc Balmer Aloïs Cachelin	La manutention	Avril (1 jour)	2ème	17
Gilles Aeschlimann	Trafic des animaux	Juin (1 jour)	2ème	17

2.2.1.5 Enseignement divers

Le 28 octobre 2016, une classe du SANU (sanu future learning sa - Formation et conseil pour un développement durable, Bienne) d'une douzaine de participants ont suivi un cours d'une journée sur le thème de l'agriculture. En 2017, cette journée n'a pas eu lieu, car il n'y a pas eu de demande de la part de cette institution.

2.2.2 Gestion

L'année 2017 ne fut pas de tout repos pour l'équipe gestion en manque d'effectif jusqu'aux engagements des nouveaux collaborateurs en milieu de deuxième semestre 2017. Avec les nouveaux collaborateurs engagés, le personnel à disposition pour prendre en charge les dossiers de gestion est désormais composé de Mme Armelle von Allmen et de MM. Quentin Morel, Aloïs Cachelin, Jonathan Amstutz, Cyril Perrenoud et Yann Huguelit. Tous les conseillers se consacrent à leurs activités de gestion à des taux d'engagements très différents.

Ces conseillers traitent toutes les demandes d'agriculteurs relatives à la gestion et la conduite de l'exploitation agricole, mais aussi un certain nombre de requêtes émanant d'institutions publiques, d'entreprises ou de personnes privées.

Après une augmentation continue des demandes traitées de 2011 à 2015 et une diminution de 20 unités en 2016, le nombre de dossiers traités tend à se stabiliser. (index 2017 : - 1.65 % / 2011-2017 : + 22 %).

La forte augmentation du nombre d'expertises foncières (valeur de rendement, vénale et calcul de fermage) constatée depuis 2012 ne s'est pas reproduite en 2017 (-8) malgré plusieurs mandats des administrations communales qui nous ont mandaté pour réévaluer la valeur vénale de leur patrimoine agricole, viticole et forestier. Ces mandats se poursuivront en 2018 afin de satisfaire les nouvelles normes comptables liées à l'introduction du modèle comptable harmonisé (MCH2).

A noter que nos services ont souvent conseillé les agriculteurs de reporter leurs expertises de valeur de rendement à 2018 puisqu'une nouvelle méthode de calcul de la valeur de rendement entrera en vigueur au 1^{er} avril 2018.

Tous ces mandats peuvent aller de l'expertise des plus grandes exploitations du canton jusqu'à l'expertise d'une seule parcelle. Les expertises foncières et les budgets d'exploitation représentent à eux seuls 75 % du nombre de dossiers traités.

L'année 2017 s'est traduite par une légère augmentation des demandes de budget d'exploitation. D'où le peu de projet d'investissement à traiter en 2016. Les demandes de budget liées à des reprises de domaine et des achats de terres restent stables et représentent désormais la majorité des budgets d'exploitation établis. A noter aussi que la majorité des exploitants ayant planifié un projet de construction pour des raisons de normes de détention ont désormais réalisé leur projet et doivent le rentabiliser. Les demandes de rédaction de contrat liées à des collaborations (CE ou association) sont en baisse alors que les demandes à l'Aide suisse aux montagnards sont en augmentation.

Prestations	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget d'exploitation	77	88	88	95	78	82	91
Variante de budget	133	131	123	117	96	101	116
Reprise d'exploitation	17	17	12	16	18	13	17
Expertise foncière (valeur de rendement, vénale et calcul de fermage)	52	74	75	94	105	97	89
Contrat d'association	11	6	12	8	17	8	8
Contrat de communauté (partielle et complète)	10	8	13	8	8	10	2
Expertise valeur parc machines	5	2	7	5	5	9	5
Demande Aide suisse aux montagnards	14	10	43	18	19	11	12
Etude d'impact	-	-	-	3	1	2	2
Notice d'impact	-	-	-	1	2	0	0
Divers	7	10	4	7	7	8	10
Total dossiers	193	215	254	255	260	240	236

NB : Si le tableau récapitulatif mentionne 236 dossiers différents (les variantes de budgets ne sont pas additionnées), il faut cependant signaler qu'il ne s'agit pas du nombre total d'agriculteurs demandeurs. En effet, une prestation se compose la plupart du temps de plusieurs dossiers, à l'exemple d'une reprise d'exploitation qui nécessite un budget (avec éventuellement plusieurs variantes), un calcul de la valeur de rendement, une convention de reprise, etc.

A la vue de ces chiffres et comparativement au nombre total d'exploitations en recul, on peut dire que l'agriculture / viticulture neuchâteloise est en constante mutation. On constate que l'évolution des conditions cadres occasionne des restructurations ou des adaptations qui se traduisent souvent par de lourds investissements pour les agriculteurs.

Les investissements étant liés à des bâtiments de taille toujours plus grande, cela nécessite des procédures administratives toujours plus compliquées qui requièrent souvent l'établissement de notices d'impact et d'études d'impact, mandats nécessitant des compétences toujours plus larges.

Nous constatons aussi que les projets pour de nouvelles constructions rurales deviennent toujours plus difficiles à financer, d'où le recours quasi systématique des agriculteurs à des moyens de financement extraordinaires tel que l'Aide suisse aux montagnards.

2.2.3 Production biologique

Le développement de l'agriculture biologique se poursuit sur une bonne lancée. Durant l'année 2017, quatre exploitations agricoles et deux exploitations viticoles se sont reconverties à l'agriculture biologique. La CNAV propose un conseil de reconversion complet et épaula les exploitants également pour l'aspect administratif lors du passage à l'agriculture biologique.

Grâce au soutien du canton, de Bio Suisse et de l'OFAG, l'association Bio Neuchâtel a pu organiser plusieurs événements durant l'année 2017 :

- Participation à la manifestation "Neuchâtel ville du goût"
- Conseil en maraîchage bio lors de la création d'un jardin communautaire bio à Pierre-à-Bot
- Création d'un groupe d'intérêt pour les grandes cultures bio réunissant des agriculteurs PER et Bio
- Le village bio lors de Fête la Terre à la fin août
- Le marché de Pierre-à-Bot à Neuchâtel à la fin du mois de novembre.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des exploitations bio.

Exploitations biologiques neuchâteloises (avec paiements directs)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre d'exploitations agricoles	44	51	57	62	64	66	70
Nbre d'exploitations viticoles	4	4	5	6	7	8	10

2.2.4 Production végétale et écologie

2.2.4.1 Prestations écologiques requises (PER)

Nous offrons les prestations de base permettant aux agriculteurs du canton de respecter les conditions PER. La période de remplissage des dossiers PER va de fin février à mi-mai.

Prestations	2006	2008	2015	2016	2017
Dossiers PER	490	480	442	422	468
Recensement structures	105	120	352	351	371
Plans de fumure	26	12	32	21	30
Analyses de sol	283	291	197	213	239
Contrôles pulvérisateurs	42	44	42	39	42

Le nombre de dossiers traités par la CNAV montre une augmentation avec 468 dossiers PER et 371 dossiers de recensement des structures. La CNAV traite plus de 60 % de tous les dossiers PER.

30 plans de fumure, parcelle par parcelle, ont été réalisés en 2017. L'augmentation de cette prestation, par rapport aux années précédentes, est due à une augmentation des repreneurs des engrais de recyclage de l'entreprise Frigemo à Cressier et à la reprise des digestats des installations de Biogaz.

La CNAV organise également chaque année une campagne d'analyses de sol. En 2017, 239 échantillons ont été récoltés, acheminés à Changins et analysés par Sol-Conseil.

Pour ce qui est du contrôle des pulvérisateurs, 42 machines ont été contrôlées en 2017. 34 machines, soit le 80 % ont obtenu directement la vignette. Ces résultats prouvent l'intérêt d'un contrôle régulier des pulvérisateurs. Les contrôles sont organisés depuis 1994 par la CNAV, en collaboration avec l'Office phytosanitaire et un mécanicien, en l'occurrence M. Patrick Zbinden, avec le matériel de l'Institut agricole de Grangeneuve.

2.2.4.2 Projet CyclammonNE

Ce projet a pris fin en 2016 et le rapport final a été rendu. Le but était de diminuer les émissions d'ammoniac de 70.2 t NH₃-N, par le biais de diverses mesures, telles que la couverture des fosses à purin ouvertes et l'utilisation d'une rampe à tuyaux (pendillard) pour un épandage direct au sol du lisier et du purin. Le but étant de limiter les pertes d'azote qui se créent lors d'un épandage "à la volée" avec un déflecteur traditionnel.

Bien que les objectifs chiffrés au début du projet en 2010 n'aient en général pas été atteints car les investissements des agriculteurs n'ont pas été aussi élevés que prévus, le projet a permis d'améliorer la gestion de l'azote dans le milieu agricole dans le canton de Neuchâtel. 75 exploitations ont bénéficié de la prime pour l'achat d'un pendillard et 10 pour une couverture de fosse. De plus, les agriculteurs sont maintenant tous sensibilisés aux émissions d'ammoniac générées par l'agriculture et aux moyens de les minimiser.

Pour ce qui est de l'achat des pendillards, la mesure n'a plus eu lieu d'être en 2014 avec la modification de la politique agricole. On peut supposer que la politique agricole a permis d'augmenter considérablement la surface épandue à l'aide du système pendillard. Quant à l'objectif visant 46 % de la SAU épandue avec ce système, il n'est pas atteint. En effet, 23 % de la SAU concerne cette mesure. Ce chiffre ne va plus tellement augmenter, car depuis quelques années il est stable et les gens ont à présent fait le choix de l'utiliser ou non, pour diverses raisons. Bien que la prime perçue pour l'utilisation de ce système va tomber dès 2020, la surface ne devrait pas diminuer, car les agriculteurs utilisent ce système par satisfaction et pour des raisons agronomiques intéressantes.

De 2011 à 2013, au total 23 pendillards ont été subventionnés ce qui représente une augmentation de 14 % de la SAU épandue avec des pendillards. 75 exploitations de plus utilisent ce système à présent, grâce au projet. En 2014, 4'962 ha ont été annoncés avec ce système et en 2016, 6'872 ha, soit 23 % de la SAU.

A partir de 2014, la nouvelle politique agricole a stoppé les subventions dans ce domaine mais a continué à encourager l'épandage par des pendillards.

L'utilisation du pendillard permet de réduire les pertes d'azote de 30 % à 70 % par rapport au système traditionnel d'épandage du lisier. L'estimation de la réduction des pertes correspondait aux résultats actuels de l'étude. Soit, les 23 pendillards financés par le projet permettent de réduire les pertes en ammoniac d'environ 34'000 kg/an.

Le projet a permis de financer la couverture de 10 fosses à purin. Le pourcentage de fosses couvertes est passé de 91 % à 94.5 %. Il ne reste plus que 16 fosses ouvertes dans le canton de Neuchâtel.

La couverture des fosses permet de réduire les pertes d'azote de 40 % à 80 % selon le type de fosse choisie. Les 10 couvertures de fosse financées par le projet n'ont pas permis d'atteindre la réduction d'émission d'ammoniac espérée, soit 1'800kg/an.

Aucune mesure individuelle n'a été soutenue durant le projet. En effet, celles-ci concernaient en majorité l'achat de brumisateurs dont l'efficacité dans la réduction des émissions d'ammoniac n'a pas été prouvée scientifiquement.

Tout au long du projet, les agriculteurs ont été formés à une gestion des engrais de ferme qui permet de réduire les émissions d'ammoniac au cours de journées de vulgarisation. Chaque année, environ 40 % des agriculteurs ont participé à ces séances. On peut estimer que sur l'ensemble du projet, tous les agriculteurs ont été sensibilisés aux pertes d'ammoniac générées par l'agriculture et ont été formés sur les meilleures techniques pour éviter ces émissions.

De plus, des journées techniques ont été organisées de 2010 à 2014, à raison d'une par an, avec des démonstrations d'épandage avec pendillards et échanges d'expériences entre agriculteurs au sujet de l'épandage.

La participation aux diverses mesures a été surévaluée au départ du projet et les mesures de projets spécifiques n'ont jamais abouties à quelque chose. Ainsi, la réduction totale des émissions d'ammoniac de 70.2 t NH₃-N n'a pas pu être atteinte. Cependant, une diminution est tout de même constatable et bon nombre d'agriculteurs ont revu la gestion de leurs engrais de ferme et changé quelques pratiques agricoles dans le sens d'une diminution des pertes.

Selon le nouveau programme de calcul (Agrammon), le total des émissions de NH₃-N en kg/an, toutes sources agricoles confondues s'élevait à 933'768 kg/an en 2008 et est de 901'154kg/an à fin 2016 ; soit une diminution totale de près de 3,5 %.

Ce chiffre peut paraître faible mais il faut être conscient qu'une part des émissions est difficilement compressible car plus d'un tiers proviennent de la structure de l'étable. Leur diminution nécessite donc une nouvelle manière de penser la construction.

Comme moins d'infrastructures que prévues ont été subventionnées, le budget du projet (1'736'154 CHF) est bien inférieur à celui prévu en 2010 (3'615'764 CHF).

2.2.4.3 Ordonnance surfaces de promotions de la biodiversité

L'évolution en chiffres :

Prestations	2013	2014	2015	2016	2017
SPB Qualité 2 (cumul)	387 ha	966 ha	1'257 ha	1'409 ha	1'647 ha
SPB réseaux (cumul)	1279 ha	2'919 ha	3'956 ha	4'208 ha	4'471 ha

L'ordonnance sur la qualité écologique qui comprend le volet qualité et le volet réseau ne cesse de prendre de l'importance pour les agriculteurs de notre canton qui sont de plus en plus nombreux à inscrire des surfaces ou à participer à un réseau écologique. Le secteur Conseil & formation de la CNAV participe activement au développement de cette ordonnance, que ce soit pour les expertises et la coordination du volet qualité ou pour le conseil des agriculteurs dans le cadre de la mise en place des réseaux.

Volet qualité 2

La majeure partie des surfaces de Qualité 2 du canton de Neuchâtel, soit 44 % = 723 ha est du pâturage boisé, 25 % du pâturage extensif (407 ha) et 24 % des prairies extensives (400 ha). Le reste de la surface est divisé en petites surfaces de prairies peu intensives, vergers, surfaces de vigne à biodiversité naturelle, haies avec bande herbeuse et surface à litière. Au niveau cantonal, l'année 2017 a vu une diminution des nouvelles inscriptions pour la qualité écologique, avec 80 nouvelles demandes (contre 120 en 2016), que ce soit en prairies, en pâturages, pour les vergers, les haies ou encore la vigne. Même que les nouvelles inscriptions diminuent, la surface totale de QII s'agrandit toujours car il y a toujours de nouvelles demandes et certaines surfaces déjà en qualité s'agrandissent. Sur ces 80 nouvelles demandes (= 110 ha), 56 ha ont été pris en QII. La CNAV a été mandatée (Mayline Mutti) pour expertiser 36 parcelles, dont 11 nouvelles, ce qui représente 59 ha, dont 23 ha pour les nouvelles expertises.

Volet réseau

En 2017, la CNAV (Yann Huguelit, Audrey El Hayek et Aloïs Cachelin) s'est activement impliquée dans la consultation concernant la mise en place du nouveau règlement cantonal concernant les EcoRéseaux. Des séances d'informations ont été organisées pour les agriculteurs afin de récolter les besoins de la profession concernant les nouvelles règles proposées par le SFFN. La CNAV a pris position et soutenu les comités afin de modifier certaines règles proposées dans l'avant-projet. Le nouveau règlement a été édité et ainsi signé par M. Laurent Favre.

Durant 2017, nous avons été actifs à travers des expertises terrain pour des nouvelles parcelles inscrites et de la coordination à travers les comités. Deux EcoRéseaux étaient à renouveler mais étant donné la mise en place du nouveau règlement, le renouvellement a été repoussé pour 2018.

Ecoréseau	Année début	NB d'unités de production	Ha de SPB
Val-de-Ruz	2001	91	406
Les Joûmes	2005	6	61
Enges-Lignièrès	2009	29	122
Les Recrettes	2010	2	22
Le Pâquier	2011	29	117
Chaumont	2012	12	133
Les Verrières-Bayards	2012	39	337
Creux-du-Van	2012	24	131
Vallée de La Brévine	2014	98	720
La Chaux-de-Fonds	2014	88	525
Val-de-Travers	2014	39	208
Montagne-de-Travers	2014	30	119
La Béroche	2014	45	211
Entre-2-Lacs	2015	43	200
Littoral ouest	2015	58	366
La Sagne & Les Ponts	2015	77	401
Le Locle-Les Brenets	2015	29	137
La Côte-aux-Fées et Monts	2016	23	148
La Joux-du-Plâne	2016	25	150
Totaux		787*	4'514

*Le nombre est celui des unités de production ce qui signifie qu'une communauté d'exploitation de 2 personnes compte comme 2 unités de production. De plus, certaines exploitations font partie de plusieurs EcoRéseaux et des exploitants d'autres cantons en font également partie. Cela explique le fait qu'il y a d'avantage d'exploitations que celles présentes sur le canton.

Jachères florales

La CNAV est mandatée par le Service de l'agriculture pour le suivi annuel des jachères florales. Le mandat comporte les points suivants : visite des jachères florales et tournantes, évaluation de la qualité et de la présence d'adventices à problèmes, appréciation de l'impact des mesures conseillées les années précédentes, conseil d'utilisation et d'amélioration, rapport individuel par parcelle à l'exploitant et rapport de synthèse au SAGR.

Les visites de terrain ont eu lieu sur deux jours, entre juillet et août. Elles ont été réalisées par Madame Mayline Mutti. Au total, 18 exploitants ont annoncé 34 parcelles pour 31,86 ha, répartis entre 24,84 ha de jachères florales et 7,02 ha de jachères tournantes. Cette année, seules les jachères où des recommandations avaient été faites l'année d'avant ainsi que les nouvelles parcelles ont été visitées, ceci dans le but de limiter les frais de contrôle, suite à une restriction budgétaire du Service de l'agriculture pour ce domaine.

Ainsi, 14 jachères (12 florales et 2 tournantes) ont été contrôlées. Sur les 14 jachères, 1 tournante et 3 florales ne seront pas reconduites pour 2018, car une ou plusieurs exigences éliminatoires ont été relevées.

De 2013 à 2015, la surface des jachères dans le canton a augmenté, puis diminué à partir de 2016 ; 2013 : 26,43 ha / 2014 : 26,7 ha / 2015 : 36,38 ha / 2016 : 34,08 ha et 2017 : 31,86 ha, soit une diminution de 2,22 ha par rapport à l'année précédente. La jachère constitue une culture supplémentaire dans le cadre du projet paysager. En 2017, 3 nouvelles jachères florales ont été mises en place.

2.2.4.4 Projet Qualité du Paysage

Depuis l'entrée en vigueur de la politique agricole 14-17, les agriculteurs ont mis sur pied des projets afin de promouvoir le paysage typique de leur région. La CNAV est mandatée par les comités pour diverses tâches : Suivi du dossier d'approbation, rédaction du dossier d'approbation, mise en œuvre du projet.

En 2017, l'entier du canton a été couvert par des projets qualité du paysage. Des visites terrain ont été faites dans les différents projets lorsque de nouveaux adhérents étaient intéressés à y participer.

La CNAV (Audrey El Hayek) a été consultée par le SAGR (Service de l'agriculture) dans l'élaboration du projet Qualité du Paysage sur les estivages. Celui-ci a été déposé en fin d'année à l'OFAG pour approbation.

Projet Qualité du Paysage	Année début	NB d'exploitations
Val-de-Ruz	2014	86
La Brévine	2014	105
Creux-du-Van	2014	4
Val-de-Travers	2015	41
Le Locle-La Chaux-de-Fonds	2015	124
Enges-Lignièrès	2015	27
Littoral	2016	126
Val-de-Travers montagne	2016	76
La Sagne & Les Ponts	2016	84
Chasseral	2016	56
Totaux		729

*Certaines exploitations font partie de plusieurs projets qualité du paysage et des exploitants d'autres cantons en font également partie. Cela explique le fait qu'il y a d'avantage d'exploitation que celles présentes sur le canton.

2.2.4.5 Gestion des estivages

Les cantons doivent désormais fixer les quantités d'engrais, délimiter des surfaces fertilisables et délivrer des autorisations de fumure sur les pâturages d'estivage (Ordonnance sur les contributions d'estivage).

Le secteur Conseil & Formation a été mandaté par le Service de l'Agriculture pour réaliser ces expertises. Au total 56 estivages ont été expertisés durant l'année 2016. Les dossiers ont été finalisés en début d'année 2017 pour être ensuite envoyés aux exploitants.

La CNAV a, comme nouveau mandat, l'adaptation des charges en bétail sur les estivages. Elle doit ainsi élaborer selon l'ordonnance un plan d'exploitation. Celui-ci évalue le potentiel de rendement des surfaces de l'estivage afin de déterminer la charge en bétail nécessaire pour une bonne exploitation de l'alpage.

Des conseils concernant la période de pâture, le type de bêtes adéquates à la pâture ainsi que l'apport de fumure sont également rédigés dans ce plan d'exploitation. Sur l'année 2017, six plans d'exploitation ont été faits avec pour totalité une augmentation de la charge en bétail.

2.2.5 Production animale

Nous sommes amenés à estimer la valeur d'animaux foudroyés ou accidentés pour le compte d'assurances. En 2017, aucune expertise n'a été faite par le secteur conseil & formation. De plus, 3 accompagnements pour la BDTA ont été réalisés pour les agriculteurs neuchâtelois.

Nous sommes régulièrement sollicités pour diverses demandes d'agriculteurs, comme par exemple des contrats d'élevage, des questions concernant les vaches allaitantes, etc.

Dans le secteur production animale, le secteur Conseil & Formation est passablement actif dans la formation des jeunes agriculteurs durant le CFC ainsi que lors de l'organisation de cours spécifiques mentionnés dans le chapitre 2.2.1.2.

2.2.6 Économie familiale et diversification

2.2.6.1 Cours de formation continue 2017/18, groupes de paysannes UPN

Les membres de l'UPN ont eu le choix entre cinq nouveaux cours de formation continue qui ont été proposés. Nous avons continué notre collaboration avec Mme Anne-Marie Parel pour les cours de cuisine et de mise en valeur des produits. Pour la première fois, nous avons eu le plaisir de collaborer avec 3 nouvelles personnes. Tout d'abord avec Mme Joëlle Paratte pour le cours "Quand mon image devient le lien avec le monde", ensuite avec Mme Françoise Ribeaud qui a donné un cours sur le Bicarbonate et pour finir un cours sur le Miel qui a été donné à l'Espace Abeilles par M. Gilbert Dey sur le site d'Evologia à Cernier. Sur l'ensemble des cours annoncés, seul un a dû être annulé.

Enseignant(e)s	Nbre cours	Thèmes	Fréquentation (personnes)
Joëlle Paratte	1	Quand mon image devient le lien avec le monde	13
Anne-Marie Parel	2	Pain d'épices – Décors – Maison en pain d'épices	14
Anne-Marie Parel	2	Pâte à choux	24
Françoise Ribeaud	1	Bicarbonate	27
Espace Abeilles	1	Le Miel	5

Nous remercions Mmes Joëlle Paratte, Anne-Marie Parel et Françoise Ribeaud ainsi que Espace Abeilles pour leur collaboration qui nous permet de proposer des thèmes de cours intéressants.

Prestations	Hiver 2013/14	Hiver 2014/15	Hiver 2015/16	Hiver 2016/17	Hiver 2017/18
Cours UPN	16	6	7	8	7
Nbre participantes	204	81	85	83	83
Nbre participantes par cours	12.7	13.5	12.1	10.4	11.8

2.2.6.2 Diversification

Tourisme rural - APN

L'association parahôtellerie neuchâteloise (APN) continue à fédérer ses environ 160 membres avec près de 200 offres touristiques dans le canton. Après beaucoup de discussions avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, des assouplissements concernant la nouvelle loi sur les établissements publics ont été mis en œuvre ; notamment pour la taxe de séjour, les autorisations d'exercer et l'application du concept d'autocontrôle.

Nous proposons chaque année des cours de formation continue pour les prestataires agritouristiques, en collaboration avec les autres cantons romands (thèmes proposés voir sous chapitre *vente directe*).

L'École à la ferme

"L'Ecole à la ferme" invite les classes de tous les degrés Harmos à venir suivre un enseignement vivant et pratique à la ferme pour se familiariser avec l'agriculture (l'élevage, les cultures, la production des aliments, l'écologie et la biodiversité). "L'Ecole à la ferme" donne aux élèves l'opportunité d'entrer en contact réel avec la vie à la ferme et de connaître l'origine de notre nourriture.

En 2017, 76 classes (1'384 élèves) du canton de Neuchâtel et des régions environnantes ont vécu un moment inoubliable dans le cadre de l'accueil pédagogique de "L'Ecole à la ferme" auprès d'un des 5 prestataires neuchâtelois :

- ABCO- Au Vallon, Lignièrès
- Beck Isabelle et François, Travers
- Hirschi Monika et Jean-Philippe, Le Locle
- Sterchi Margrit, La Chaux-de-Fonds
- Sterchi Naomie et Pascal, La Chaux-de-Fonds

Le nombre de classes accueillies et le nombre de prestataires ont malheureusement diminué en 2017.

École à la ferme	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre de classes neuchâteloises	93	83	85	90	74	96	76
Nbre de prestataires neuchâtelois	6	6	7	7	7	6	5

Les prestataires participent régulièrement aux rencontres cantonales, aux cours de formation continue et à diverses manifestations qui sont organisées au niveau cantonal ou romand : notamment lors du Concours environnement et jeunesse du 7 juin 2017 ou du 150^{ème} anniversaire de la société d'agriculture de la Chaux-de-Fonds le 12 août 2017.

Comme chaque année, nous avons eu le plaisir de former les étudiants en 2^{ème} année de la Haute Ecole Pédagogique de la Chaux-de-Fonds ainsi que les futurs éducateurs/trices à l'activité "L'Ecole à la ferme" dans une exploitation.

Une recherche de fonds est engagée chaque année auprès des différentes associations agricoles, du service de l'enseignement primaire et secondaire, des communes, d'entreprises privées et autres pour trouver le financement nécessaire permettant de rémunérer correctement les prestataires pour leur engagement. La majeure partie du financement est assurée par le Service de l'Agriculture. Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les sponsors pour leurs précieux soutiens.

Le forum national "L'Ecole à la ferme" (dont Mme Madeleine Murenzi est la Présidente) est un projet intégrant de la campagne d'images de l'agriculture suisse "Proche de vous". Il coordonne les différentes actions de promotion – formation et édite de nombreux documents pédagogiques que les prestataires ainsi que les enseignants apprécient beaucoup.

Brunch à la ferme du 1^{er} août 2017

3 exploitations neuchâteloises ont accueilli plus de 1'000 convives qui ont pu éveiller leurs papilles autour d'un buffet campagnard bien garni de produits maison ou de la région tels que tresses, pains, fromages, saucisses ainsi qu'un menu chaud. Les participants ont pu apprécier le calme de la campagne, la découverte du monde agricole, les animaux et l'ambiance champêtre. Les enfants étaient bien occupés, ils pouvaient s'amuser librement dans un environnement naturel.

Les 3 exploitations ayant participé au Brunch 2017 sont les suivantes :

- Familles Von Gunten, Cuche & Grau, Villiers
- Famille Quiquerez, Domaine du Bel-Air, Le Landeron
- Famille Germann-Viscardi, La Vue-des-Alpes

Nous renouvelons nos vifs remerciements à toutes les personnes ayant participé à cet événement national pour leurs engagements et leurs réussites.

Mme Justine Debély participe à la réunion annuelle organisée par l'USP qui coordonne cette manifestation.

Vente directe

En collaboration avec les autres cantons romands, deux cours de formation continue ont été proposés aux prestataires de vente directe du canton de Neuchâtel sur les thèmes suivants :

- Connaître et utiliser les réseaux sociaux pour votre entreprise
- Vendre, mais à quel prix ?

Ces cours sont un excellent moyen d'échange avec d'autres prestataires, de se familiariser avec les bases de la vente, les exigences légales, la mise en valeur des produits et avoir une attitude positive envers le consommateur et le client.

Les deux groupes "apéro-service" (Vallée de la Brévine et Val-de-Ruz) enregistrent un grand succès et ils organisent de nombreux apéritifs à travers tout le canton. Il s'agit d'un moyen fort apprécié pour mettre en valeur les produits du terroir.

2.3 Secteur Assurances

La CNAV collabore étroitement avec AGRISANO qui est intégrée à la structure de l'Union suisse des paysans (USP). Agrisano est composée de Fondations et de sociétés anonymes : Fondation Agrisano, Caisse-maladie Agrisano SA, Assurances Agrisano SA, Agrisano Prevos (prévoyance et épargne) et Agrisano Pencas (caisse de pension pour les employés agricoles). La CNAV est une agence régionale pour répondre aux questions et aux besoins des familles d'agriculteurs et de viticulteurs en matière d'assurances et pour gérer l'agence Agrisano caisse-maladie.

2.3.1 Fondation Agrisano

La fondation Agrisano a comme tâche principale la promotion de la couverture d'assurance, de la sécurité sociale, de la prophylaxie en matière de santé et de la prévention des dommages. Pour remplir ses objectifs, elle a créé les fonds suivants qui peuvent venir en aide aux familles paysannes en difficultés :

- Fonds pour le dépannage agricole et l'aide familiale
- Fonds de prévention
- Fonds pour les cas de rigueur

Les demandes d'aide peuvent être adressées à la CNAV – secteur assurances.

Les conseils portefeuille d'assurances pour les exploitations agricoles ou viticoles prennent de plus en plus d'ampleur et sont bien appréciés. Un tel exercice s'avère nécessaire et utile pour faire le bon choix des couvertures en fonction de la situation spécifique de chaque famille. Notre service analyse en détail la situation de la famille, de l'exploitation, du parc véhicules et des employés et émet des recommandations d'optimisation tant au niveau des couvertures de risque qu'au niveau fiscal.

Mmes Murenzi (juin 2017), Balossi et Oppliger assument les conseils portefeuille. Le nombre de conseils a pu être augmenté durant 2017.

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre de conseils	61	28	24	16	33	55
Nbre d'assurés	298	309	319	312	317	-

2.3.1.1 Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA

La société Caisse-maladie Agrisano SA s'occupe des activités dans le cadre de l'assurance obligatoire LAMal, tandis que la société Assurances Agrisano SA couvre les activités des assurances complémentaires LCA, spécifiques à l'agriculture.

Mme Murenzi, ancienne responsable du secteur assurances au sein de la CNAV, fait toujours partie du Conseil de Fondation et du Conseil d'administration du groupe AGRISANO.

Statistique du nombre d'assurés :

Types d'assurances	2014	2015	2016	2017	2018 Provisoire	Évolution annuelle
Base LAMal	1'459	1'300	1'076	905	838	-7.40 %
Modèle médecin famille*	1'047*	964	828	703*	665*	-5.40 %
Complém. Agri-Spécial	1'347	1'310	1'281	1'206	1'167	-3.23 %
Indemnités journalières	650	657	644	652	647	-0.76 %

* Compris dans la base LAMal

Ces dernières années Agrisano n'est pas épargnée par l'augmentation des primes. En 2017 Agrisano a pu faire bénéficier ses assurés d'une diminution de prime de 3 % et nous avons pu limiter les départs à 7.40 % de notre effectif. Agrisano est resté une des caisses les plus chères. Un grand nombre d'assurés, qui a quitté notre caisse, est issu du public non-agricole. Heureusement, les primes Agrisano avec le modèle médecin de famille sont restées dans la moyenne cantonale. 79 % des assurés ont choisi le modèle "médecin de famille" pour l'assurance de base en 2017 et ont pu bénéficier ainsi d'un rabais extraordinaire de 18 % (6 % dans les autres cantons). La plupart des assurés dans ce modèle sont issus du milieu agricole et viticole.

En 2017, nous avons apporté un soutien téléphonique et administratif trois jours par semaine au canton du Jura. En effet, suite à des ennuis de santé d'une collaboratrice, il était nécessaire de garantir aux clients une permanence lors de leurs appels.

Les primes pour les assurances complémentaires – Agri-spécial, Agri-naturel, indemnités journalières – n'ont pas augmenté non plus.

Nous continuons à gérer les assurés des cantons de Genève et Vaud. Une augmentation de 7 % des primes pour ces deux cantons a provoqué quelques résiliations d'assurés genevois (de 41 assurés en 2017 à 32 assurés en 2018) et d'assurés vaudois (de 187 assurés en 2017 à 147 assurés en 2018). Agrisano ne propose pas le modèle médecin de famille dans ces deux cantons.

2.3.1.2 Assurance globale

L'assurance globale regroupe toutes les obligations des employeurs envers leurs employés de manière simple. Une seule assurance pour tous les risques (hormis l'AVS) est le principe de cette assurance qui permet d'assurer automatiquement tout le personnel extra-familial de l'exploitation. L'employeur peut conclure pour le personnel venant de l'étranger, la couverture LAMAL obligatoire ainsi que l'assurance complémentaire "Agri-spécial" à un tarif collectif.

Statistique du nombre d'employeurs assurés :

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution annuelle
Nbre d'employeurs	249	245	221	225	230	235	+ 2.17 %
Masse salariale assurée en mio <i>(provisoire en 2017)</i>	23.50	24.50	24.10	10.35	10.28	10.03	- 2.43 %

Les primes de l'assurance globale, comme pour l'AVS, sont calculées sur les salaires bruts. En début d'année, tous les employeurs affiliés à l'assurance reçoivent un formulaire de déclaration des salaires non soumis à l'AVS ainsi que les tarifs d'assurance et salaires pour l'année suivante.

Le canton de Neuchâtel a introduit le salaire minimum de CHF 20.- de l'heure pour tout le monde. Le secteur agricole a obtenu une dérogation et le salaire minimum dans la profession est de CHF 17.- de l'heure.

En début d'année, sur demande des employeurs, nous avons rempli des décomptes de salaires pour leurs employés en tenant compte de certaines spécificités d'assurance comme par exemple la caisse de pension. Il est particulièrement important d'établir une fiche mensuelle de salaire détaillée et signée par les deux parties, d'y mentionner les heures supplémentaires éventuelles et de la remettre au collaborateur.

Quelques certificats de salaire pour les impôts des employés de nationalité suisse ou possédant le permis d'établissement, ont également été établis.

Depuis 2016, il est possible d'imprimer une fiche de salaire type depuis le nouveau site internet de la CNAV (<http://www.cnav.ch/Prestations/Assurances/Feuilles-salaires>).

Dans le but de prévenir et diminuer les accidents dans le milieu agricole, la solution de la branche Agri-TOP, découlant de la convention signée entre AGORA et le SPAA (Service de Prévention des Accidents dans l'Agriculture), permet aux exploitations inscrites d'être en conformité avec la Loi sur l'assurance accident en matière de sécurité au travail (directive CFST n° 6 508).

2.3.1.3 Dépannage agricole

Lors d'une incapacité de travail, l'agriculteur peut faire appel à notre service de dépannage. Nous disposons d'une liste de dépanneurs sur le canton de Neuchâtel. Pour les demandes de dépannage, nous bénéficions également d'une collaboration avec Prométerre qui peut éventuellement satisfaire quelques demandes.

Le budget étatique prévoit un montant de fr. 6'000.- pour le dépannage agricole. Le soutien journalier est de fr. 20.- pour autant que l'ensemble des demandes puissent être honorées. De ce fait, le paiement intervient en fin de l'exercice. Les conditions pour l'obtention du soutien étatique sont les suivants :

- Posséder un certificat médical du médecin attestant d'une incapacité totale de travail
- Avoir conclu une assurance indemnité journalière perte de gain auprès d'un assureur
- Avoir trouvé un dépanneur ou en demander la recherche par la CNAV

Une personne assurée chez Agrisano pour le dépannage agricole obtient un montant supplémentaire de fr. 30.-/jour aux mêmes conditions que pour l'octroi de l'aide de l'État de Neuchâtel.

Prestations	2013	2014	2015	2016	2017
Cas de dépannage via Prométerre	0	0	0	0	0
Cas soutenus par l'État de Neuchâtel	5	4	2	4	2
Soutien total étatique en fr.	6'000.-	6'000.-	6'000.-	6'000.-	6'000.-
Cas soutenus par Agrisano	5	4	2	4	2
Soutien total Agrisano en fr.	4'020.-	3'600.-	1'800.-	3'600.-	1'800.-

2.3.2 Agrisano Prevos

Agrisano Prevos couvre les risques (décès / invalidité) et l'épargne dans le cadre du 2ème et 3ème pilier pour les agriculteurs/viticulteurs indépendants. Plusieurs solutions à choix sont possibles. Agrisano Prevos collabore avec SwissLife.

2.3.3 Emmental assurances

Depuis 4 ans, notre agence régionale Agrisano est également une agence régionale de l'assurance "emmental". Nous continuons à développer cette collaboration qui nous permet de conseiller et d'offrir des couvertures pour les "choses" : inventaire agricole et ménage, RC agricole et privée, machines, véhicules, etc. Nous pouvons ainsi couvrir l'ensemble des assurances nécessaires au sein d'une famille agricole. La famille paysanne n'a donc plus qu'un seul interlocuteur "assurance" qui connaît le milieu agricole et ses besoins spécifiques.

2.3.4 Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques

Agrisano propose une protection juridique qui couvre 3 domaines : exploitation agricole, circulation routière et affaires privées. Une assurance qui s'avère de plus en plus utile, aussi pour le monde agricole. Depuis son introduction en 2008, le montant de la prime a été augmenté pour la première fois au 1.1.2017, de fr. 6.90 à fr. 7.60 par mois et par personne adulte (enfants co-assurés gratuitement). Le nombre d'assurés est resté constant.

Statistique du nombre d'assurés "Agri-protect" :

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution annuelle	2018 provisoire
Nbre d'assurés adultes	589	587	582	591	598	576	580	0.6 %	582
Nbre dossiers ouverts	22	17	21	21	25	29	18		

En collaboration avec la Société rurale d'assurance protection juridique FRV, notre juriste, M. Jérôme Huber, a été présent tous les 15 jours dans nos bureaux et a conseillé les assurés avec beaucoup d'expérience et de compétence. En 2017, en plus des conseils téléphoniques, 18 dossiers juridiques ont été ouverts – nette diminution comparé à 2016. Il est intéressant de constater que durant les 7 dernières années, les questions concernant les différents contrats dominant et qu'il n'a jamais eu un cas juridique sur la problématique du droit foncier rural.

Statistique du nombre de cas traités par sujet :

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Circulation routière	1	1	2	3	3	2	3
Aménagement du territoire	2	3	0	3	0	4	2
Bail à ferme et bail à loyer	3	1	3	2	4	2	2
Différents contrats	3	3	6	8	5	7	6
Droit administratif	5	2	2	1	4	1	2
Assurances	3	3	2	0	0	5	1
Réclamations	1	0	2	1	1	4	1
Droit foncier rural	0	0	0	0	0	0	0
Droit de succession	1	0	1	0	1	0	0
Droit pénal	0	1	2	1	3	1	0
Droits réels	3	3	0	2	2	2	1
Droit de la famille	0	0	1	0	1	0	0
Poursuite	0	0	0	0	1	1	0
Dossiers ouverts durant l'année	22	17	21	21	25	29	18

3. SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2017

3.1 Structure agricole neuchâteloise

Les chiffres suivants proviennent des recensements annuels de structure collectés par le Service de l'agriculture (SAGR) en mai de chaque année. Jusqu'en 2008, les statistiques ne prennent pas en compte l'effet du "projet SAU". Dès 2009, la statistique bovine est calculée grâce à la BDTA.

Structures d'exploitations

Nbre total d'exploitations PER et bio
 Nbre d'exploitations agricoles (PER, bio, sans viticulture)
 Nbre d'exploitations viticoles (PER et bio)
 Nbre d'exploitations biologiques (ayant droit aux contributions, sans viticulture)
 Nbre d'exploitations viticoles biologiques
 Nbre communautés totales d'exploitations
 Nbre communautés partielles d'exploitations
 SAU/exploitation agricole en ha (sans viticulture)
 Nbre d'exploitations viticoles > 4 ha
 Nbre d'exploitations viticoles > 1 ha
 Nbre total de vigneron
 Nbre d'encavages
 Nbre d'encavages > 10'000 kg
 Nbre d'encavages > 50'000 kg

2000	2005	2016	2017
976	923	728	717
915	869	676	664
61	54	52	54
34	41	62	68
2	4	12	12
45	59	59	58
-	13	19	15
36.1	37.9	46.3	46.2
49	50	48	46
111	99	88	90
508	448	341	335
88	79	66	66
55	51	46	46
22	23	24	22

Main d'œuvre

Main d'œuvre totale
 Main d'œuvre emploi à plein temps
 Main d'œuvre étrangère
 Main d'œuvre suisse
 Main d'œuvre familiale
 Main d'œuvre suisse hors cadre familial
 Unités de travail annuel famille
 Nbre d'élèves EMTN Agri 1
 Nbre d'élèves EMTN Agri 2
 Nbre d'élèves EMTN Agri 3
 Nombre d'apprentis viticulteurs
 Nombre d'apprentis cavistes
 Nombre total d'apprenants

2000	2005	2016	2017
3'216	2'730	2'261	2'277
1'891	1'692	1'370	1'373
242	189	201	221
2'974	2'541	2'060	2'056
2'552	2'206	1'765	1'745
422	335	295	311
1'850	1'676	1'562	1'454
26	17	15	17
26	23	16	17
15	23	22	21
3	6	2	9
5	5	1	3
75	74	56	67

Structures laitières (année laitière)

Nombre de producteurs de lait
Production neuchâteloise annuelle en t, année laitière
Production laitière par producteur en kg

2000/01	2005/06	2016	2017
717	606	383	372
79'018	83'616	79'317	80'332
110'206	137'980	207'094	215'946

Surfaces globales (en ha)

Terres ouvertes
Surface herbagère sans pâturages attenants
Pâturages attenants
Surface herbagère totale
SAU totale

2000	2005	2016	2017
5'197	4'609	4'225	4'215
17'335	17'757	17'405	16'961
10'367	10'419	9'590	9'416
27'702	28'176	26'995	26'377
33'644	33'497	31'269	31'275

Grandes cultures (en ha)

Orge d'automne
Triticale
Blé d'automne
Blé fourrager
Maïs ensilage
Betteraves fourragères
Betteraves sucrières
Pommes de terre
Colza alimentaire
Colza matières premières renouvelables
Soja
Tournesol
Pois protéagineux
Jachères florales
Jachères tournantes

2000	2005	2016	2017
812	676	507	535
577	669	429	407
1'296	1089	1'264	1'242
n.d.	140	113	123
629	645	687	715
46	33	20	21
33	42	56	62
97	60	53	58
176	310	434	444
16	28	7	0
28	19	38	27
66	69	54	59
72	70	139	121
30	38	27	28
27	20	7	4

Surfaces herbagères (en ha)

Prairies artificielles
Prairie permanentes
Pâturages
Prairies extensives
Prairies peu intensives
Pâturages extensifs
Pâturages boisés

2000	2005	2016	2017
2'994	3'702	3'294	3'290
12'476	12'386	12'207	11'849
n.d.	n.d.	4'736	4'776
594	850	1'379	1'335
1'145	721	383	349
779	882	1'466	1'611
n.d.	n.d.	3'384	3'029

Cultures spéciales (en ha)

Vigne
Chasselas
Pinot noir
Spécialités et autres
Culture pommes intensive

2000	2005	2016	2017
604	599	607	606
292	229	168	164
263	293	331	332
49	77	108	110
23	15	5.7	5.5

Cultures spéciales (en ha)

Culture poires intensive
Fruits à noyaux intensifs
Matières premières renouvelables
Pépinières
Cultures sous abri totales

2000	2005	2016	2017
2.2	2.1	0.7	0.7
9.5	9.6	4.5	4.3
6.4	6.4	3.0	3.0
7.2	9.4	3.3	3.1
6.7	2.1	2.5	2.4

Hors SAU (en ha)

Forêts
Surfaces forestières exploitées par des agriculteurs
Pâturages d'estivage

2000	2005	2016	2017
2'226	2'388	2'122	2'120
5'465	4'380	3'992	3'852

Animaux (en têtes)*Détenus par des exploitations agricoles*

Vaches laitières
Autres vaches
Jeunes bovins femelles
Bovins mâles > 2 ans
Jeunes bovins mâles
Bovins total

2000	2005	2016	2017
14'827	14'672	14'801	14'594
2'121	2'665	3'252	3'324
n.d.	n.d.	17'146	17'041
n.d.	n.d.	283	299
n.d.	n.d.	5'307	5'267
39'637	40'386	40'789	40'525

Juments allaitantes et portantes
Autres chevaux > 30 mois
Équidés total

170	176	101	101
748	891	1'098	1'071
1'350	1'539	1'660	1'630

Moutons total

1'269	2'641	2'002	2'210
-------	-------	-------	-------

Chèvres traites
Caprins total

90	132	140	162
296	433	528	586

Truies d'élevage
Porcs à l'engrais
Porcins total

792	674	546	417
10'485	8'799	8'321	8'760
13'794	12'666	8'867	9'183

Poules pondeuses
Poulets de chair
Dindes

36'230	32'418	38'880	43'896
39'325	36'175	45'605	55'772
1'192	620	842	700

Autres animaux cons. fourrage grossier

34	89	n.d.	n.d.
----	----	------	------

n.d. : non disponible

3.2 Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise

L'Office fédéral de la statistique publie des statistiques agricoles cantonales sous le titre "L'agriculture dans les cantons, résultats des comptes régionaux". Basée sur les comptes économiques de l'agriculture suisse, cette régionalisation permet de bénéficier d'une statistique stable et reconnue officiellement. Elle permet en outre la comparaison avec d'autres cantons, voire même de régions européennes puisque cette méthode est également appliquée par l'Union Européenne (UE). A noter que les statistiques sont révisées chaque année. Ce n'est qu'après 3 ans qu'elles sont considérées comme définitives.

Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise, en milliers de francs

Indicateurs	2000	2005	2016	2017
Production animale	108'043	100'342	106'807	105'686
Production laitière	65'146	60'491	59'711	58'644
Viande bovine	28'650	28'803	35'747	35'595
Viande porcine	8'234	5'269	5'986	5'976
Viande ovine et caprine	325	374	392	398
Viande de volaille	2'299	2'033	1'392	1'418
Production œufs	3'177	2'862	3'438	3'502
Production végétale	109'500	108'202	95'669	97'210
Céréales	12'340	8'059	4'971	6'738
Blé	5'127	3'518	3'085	4'170
Orge	4'469	2'348	1'050	1'413
Maïs grain	547	425	194	225
Oléagineux	1'180	1'553	1'641	1'760
Colza	777	1'249	1'399	1'501
Tournesol	298	240	140	145
Betteraves sucrières	317	343	324	395
Pommes de terre	1'424	852	913	977
Production fourragère	37'957	35'018	28'141	27'877
Maïs plante entière	2'514	2'583	2'130	2'178
Herbages	35'241	38'624	25'886	25'579
<i>Produits maraîchers et horticoles</i>	<i>27'996</i>	<i>27'359</i>	<i>23'436</i>	<i>23'819</i>
Légumes frais	1'851	2'336	2'108	2'068
Plantes et fleurs	26'145	25'023	21'328	21'751
<i>Fruits</i>	<i>9'096</i>	<i>8'088</i>	<i>10'329</i>	<i>9'278</i>
Pommes de table	578	559	128	72
Raisins	6'926	6'812	8'726	7'970
<i>Vins</i>	<i>17'710</i>	<i>19'233</i>	<i>22'240</i>	<i>22'500</i>
Prestations de services agricoles	7'446	10'170	8'108	8'365
Transformation et divers	6'834	4'876	3'493	3'403

Indicateurs	2000	2005	2016	2017
Production agricole totale	231'823	223'590	219'553	220'287
<i>Paiements directs à la production</i>	<i>59'019</i>	<i>67'071</i>	<i>80'383</i>	<i>80'466</i>
<i>Produit brut agricole cantonal</i>	<i>290'842</i>	<i>290'661</i>	<i>299'936</i>	<i>300'753</i>
Consommations intermédiaires	146'905	150'700	142'523	143'149
Semences et plants	6'117	6'503	5'909	5'867
Énergie	9'772	11'012	10'837	11'548
Engrais	3'267	4'109	4'223	4'300
Produits phytosanitaires	2'975	2'438	2'643	2'569
Frais vétérinaires	3'838	4'464	4'477	4'460
Aliments et fourrages achetés	27'503	27'209	26'520	26'065
Aliments et fourrages propres	40'091	37'767	25'634	25'628
Entretien des bâtiments et matériel	12'045	15'627	18'533	18'497
Services agricoles	6'654	13'061	14'720	14'884
Autres biens et services	27'918	25'813	27'889	28'141
Assurances	1'375	1'499	2'023	2'015
Valeur ajoutée brute	84'918	72'890	77'029	77'138
Amortissements totaux	36'910	38'052	35'145	34'976
Amortissements équipement	20'824	22'617	20'337	20'279
Amortissements constructions	12'975	12'138	11'925	11'804
Amortissements plantations	2'758	2'642	2'401	2'404
Valeur ajoutée nette	48'008	34'838	41'884	42'163
Rémunération des salariés	28'753	30'700	31'476	31'023
Impôts sur production (TVA)	2'000	3'243	2'771	2'964
Fermages	4'934	4'594	5'885	5'951
Intérêts créanciers	4'845	4'915	5'076	5'077
Paiements directs à la production	59'019	67'071	80'383	80'466
Revenu net d'entreprise	67'302	58'711	77'232	77'788
Formation de capital	-8'208	-8'714	-4'617	-181
Unité de travail famille (UTA à 2'800 h)	1'850 UTA	1'676 UTA	1'562 UTA	1'454 UTA
Rémunération horaire moyenne	fr. 13.-	fr. 12.50	fr. 17.65	fr. 19.10

Statistiques 2000 et 2005 définitives, provisoire en 2016. Estimation pour 2017.
Source : Office fédéral de la statistique

Ces comptes économiques et la structure agricole neuchâteloise démontrent par les chiffres que le volume de production augmente, que le maintien des unités de travail famille n'est pas garanti pour un produit agricole qui diminue et une rémunération globale en augmentation. En conséquence, le revenu horaire reste stable pour atteindre un niveau modeste proche d'un salaire minimum de fr. 19.10 à l'heure, avant déduction de l'intérêt sur le capital propre investi dans l'exploitation.

Cette rémunération horaire démontre qu'il y a du mieux mais qu'en regardant les salaires comparables, le secteur agricole reste inférieur de 25 à 30 % par rapport aux autres professions d'une part mais ne tient pas compte de l'investissement énorme en capital et des responsabilités d'autre part.

Plus en détail, on constate une régression d'environ 1,1 % des recettes liées à la production animale, à contrario les recettes concernant la production de volaille et d'oeufs augmentent de presque 2 % pour atteindre 4.9 millions. La situation du marché du porc reste difficile mais stable, cependant le produit lait diminue encore d'un million de francs. A noter que depuis 17 ans, le produit brut en production animale s'est contracté pour retrouver une situation stabilisée ces dernières années.

En production végétale, les rendements des grandes cultures font augmenter les résultats de quelque fr. 2 millions, cependant sur 17 ans nous avons perdu 12 millions notamment par la baisse liée au prix du produit. En viticulture, les reliquats de la grêle de 2013 sont derrière et on retrouve une situation stabilisée. Le produit des céréales est meilleur compte tenu des rendements physiques liés à la bonne année en grain comme en paille. Au final, le produit brut de la production végétale atteint fr. 97 millions conduisant à une valeur relativement proche des années antérieures.

Le produit brut agricole neuchâtelois 2017 se situe à fr. 220 millions. En 17 ans, le produit brut agricole a diminué de 11 millions qui a été atténué par l'augmentation des paiements directs dans un premier temps pour ensuite favoriser les structures neuchâteloises dès 2014. Il en résulte une baisse de la valeur ajoutée brute de 6 millions sur la même période de 17 ans. La diminution de la consommation intermédiaire est difficile à réaliser, ceci étant donné que l'agriculture subit les augmentations ou les baisses de prix sur les matières nécessaires à la production. Cependant, il est constaté une baisse d'un peu plus de 3 millions entre 2000 et 2017.

Les amortissements de quelque fr. 34 millions annuels montrent bien l'investissement important immobilisé dans l'agriculture neuchâteloise. Ces investissements permettent également de faire tourner l'économie régionale. La formation négative de capital pour environ fr. 200 mille montre néanmoins une légère décapitalisation du secteur agricole au canton de Neuchâtel. Ainsi les amortissements sont globalement supérieurs aux réinvestissements dans l'outil de production. Cela confirme la restructuration en cours des exploitations et l'augmentation de la productivité du capital, tout comme celle du travail.

La rémunération des prestations de l'agriculture et de la viticulture est restée stable depuis 2000 et tendanciuellement en augmentation ces deux dernières années. Dès lors, le revenu net d'entreprise de fr. 77 millions est encore une fois inférieur au soutien étatique, ce qui démontre bien que les prix payés à la production ne sont pas rémunérateurs. Au niveau de la main-d'œuvre familiale, la rémunération horaire s'est améliorée, passant de fr. 13.- à l'heure en 2000 à fr. 17.65 en 2017.

Par ailleurs, les fr. 77 millions représentent le revenu global des familles paysannes neuchâteloises, la rémunération théorique du capital propre incluse. Dès lors, pour 717 exploitations, il s'agit en moyenne de fr. 107'391.- de revenu agricole. Ce revenu par exploitation permet un revenu du travail de la famille de fr. 52'902.- par unité de travail famille ou fr. 4'408.- par mois, ce qui n'atteint malheureusement pas la moyenne d'un salaire comparable. Nous pouvons en conclure qu'une part importante des familles agricoles neuchâteloises consomme annuellement du capital pour assumer les dépenses courantes du ménage ou font appel à des revenus hors activité agricole.

3.3 Commentaires par branches

3.3.1 Production laitière

Source : Prolait Fédération laitière

Economie laitière suisse en 2017

En 2017, la baisse de production laitière, tant en Suisse qu'au niveau international, permettait de nourrir quelques espoirs pour une nécessaire évolution positive des prix du lait à la production. En effet, les stocks de beurre ont fondu, sous l'effet cumulé d'une diminution de la production et de faibles teneurs en matière grasse, et sur le marché international, nous avons enregistré une forte augmentation du prix du beurre. Malgré cette évolution favorable du marché, et des prix à la production en hausse sur le marché international, en Suisse pour les producteurs de lait de centrale, ce n'est que dans les derniers mois de l'année, sous l'impulsion d'une augmentation (3 ct./kg) du prix indicatif du segment A de l'IPlait, que les producteurs ont obtenu une modeste hausse.

Interprofession du Gruyère

Source : Prolait Fédération laitière

L'année 2017 a débuté avec une production réduite de 7 % pour le premier trimestre et des stocks qui ont pu être assainis durant l'année précédente. Les ventes se sont faites en dents de scie, ce qui n'a pas permis de dégager d'emblée une tendance claire d'amélioration. Les exportations hors Europe sont restées en ligne avec les objectifs fixés.

A sa séance du 6 mars 2017, le comité de l'IPG a décidé de relever le potentiel annuel de production à 98 % de la quantité de référence pour le Gruyère Tradition et à 96 % pour le Gruyère Bio.

Suite à d'intenses discussions, les conditions de mise en marché du Gruyère d'alpage ont été adaptées. Cela a permis une augmentation des prix dès la saison 2017 et un rééquilibrage entre les alpages des alpes et ceux de la chaîne jurassienne.

Au 1^{er} semestre, l'IPG a discuté de sa stratégie. Elle a rappelé l'importance de ne «courir » qu'un lièvre à la fois dans chaque fromagerie : clairement privilégier la fabrication du Gruyère avant toute autre fabrication complémentaire. Une réflexion globale est nécessaire quant à la rentabilité de la filière à long terme, dépendant d'aides étatiques (par ex. prime fromagère) qui peuvent être adaptées au fil des discussions fédérales. La Société coopérative « Laiterie de Gruyères », dont Prolait est membre, a présenté en avril un projet de rénovation complète de la Maison du Gruyère (fromagerie de démonstration), sise à Pringy. Le premier prix a été attribué au bureau d'architectes Frund-Gallina à Neuchâtel. L'idée est de démolir le bâtiment existant (sauf les caves) et d'éclater le site en quatre constructions distinctes (fromagerie 5,5 mio kg lait, restaurant, magasin et administration). La fromagerie est actuellement visitée par plus de 650'000 personnes par an. Le coût du projet est estimé entre fr. 25 et 30 millions. Trois ans de travaux sont prévus. L'inauguration pourrait avoir lieu d'ici 2025.

En juin, les délégués producteurs de l'IPG ont débuté une réflexion sur l'évolution des structures des exploitations agricoles.

Deux enjeux importants en découlent à long terme la transmissibilité des exploitations et leur financement ; le nombre de livreurs par site de production de Gruyère. Même s'il n'est pas directement évoqué, le sujet de l'image et de la communication autour du Gruyère est latent. Il ne faut toutefois pas oublier que l'IPG a adopté un engagement des producteurs dans le guide des bonnes pratiques qui entend garder un rôle déterminant de l'humain au centre du processus de production. La discussion va se poursuivre afin de répondre au besoin de différenciation tant demandé aujourd'hui par le marché.

Prolait a déjà analysé les structures actuelles des exploitations livrant dans la filière du Gruyère de sa région :

- 90 % des exploitations produisent moins de 400'000 kg de lait
- 80 % des exploitations ont une moyenne de moins de 8'000 kg de lait par vache par année
- 83 % des exploitations disposent de plus de 1 ha SAU par vache

Production totale effective de Gruyère AOP :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Quantité (t)	28'597	28'942	29'068	29'872	29'833	29'049	26'780*	29'450*
Évolution	- 0,5 %	+ 1,2 %	+ 0,4 %	+ 2,7 %	--	-2,6 %	-7.8 %	+10 %

Source : IPG, Pringy / * estimation

3.3.2 Production de viande et d'œufs

Source : Union Suisse des Paysans (USP)

Le prix du porc est resté bas

En été 2017, le prix des porcs AQ s'est maintenu pendant six semaines à son niveau le plus élevé de l'année, à savoir 4.20 francs le kilo PM, c'est-à-dire 10 centimes de moins qu'en 2016 à la même époque. Malgré une demande satisfaisante, aucune hausse des prix n'a été observée. Pendant les 9 premiers mois, la production de viande de porc a augmenté d'environ 0,5 % comparativement à 2016 pour la même période. Aucune importation dans le cadre des contingents OMC n'a été autorisée vu l'approvisionnement suffisant. Mi-octobre, les porcs AQ valaient en moyenne 3.80 francs le kilo départ ferme. En comparaison, 2014 a été une année normale à bonne avec un prix du porc moyen de 4.15 francs.

Les prix au marché surveillé des Ponts-de-Martel

Le tableau ci-dessous traduit la situation des prix moyens (en fr. au poids vif) obtenus par animal de diverses catégories représentatives du bétail présenté aux Ponts-de-Martel.

Catégorie Classe	2005	2014	2015	2016	2017
Jeune bétail T	1'461	1'458	1'621	1'597	1'721
Taureaux T	2'077	2'149	2'296	2'278	2'435
Génisses T	2'091	2'099	2'251	2'375	2'340
Jeunes vaches T	2'099	2'115	2'362	2'397	2'457
Vaches T	2'050	2'311	2'527	2'605	2'729
Vaches X	1'370	1'530	1'673	1'690	1'806

3.3.3 Production végétale

Source : Union Suisse des Paysans (USP)

Récolte exceptionnelle pour les céréales panifiables

La récolte des céréales, qui ont résisté au gel d'avril, s'est avérée exceptionnellement abondante. Leur qualité a aussi été excellente, tant en termes de poids à l'hectolitre que d'indice de chute et de teneur en protéines, seules de très faibles quantités ont été déclassées en céréales fourragères pour des problèmes de qualité. Cette situation exceptionnelle a entraîné une offre excédentaire sur le marché et la branche a dû s'accorder sur les mesures à prendre.

Les prix indicatifs se sont situés au même niveau qu'en 2015, soit à 52 francs pour la classe Top, 50 francs pour la classe I et 49 francs pour la classe II. Les rendements des céréales fourragères ont aussi été bons, entraînant une réduction des importations.

Récolte de pommes de terre moyenne à bonne

La météo et les sols étaient au beau fixe pour planter les pommes de terre. Surtout dans le nord-est de la Suisse, une longue période sèche a freiné le développement des plants. Les rendements ont dépassé ceux des deux années précédentes, mais n'ont pas tout à fait atteint ceux de 2012. À l'échelle nationale, les qualités se sont avérées satisfaisantes et les calibres plutôt grands, générant ainsi une offre homogène. Par rapport à 2016, les gales poudreuses et communes ont progressé. Les rendements moyens supérieurs et une demande légèrement en baisse ont engendré des prix indicatifs à la production inférieure à la fourchette tarifaire pour toutes les variétés. En raison de leur surabondance, la différence était plus marquée pour celles à chair farineuse que pour celles à chair ferme.

3.3.4 Viticulture neuchâteloise

Source : Station viticole cantonale et Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Météorologie

L'année 2017 a surtout été marquée par un fort déficit en eau et cela, dès le mois de janvier. Ce manque d'eau, couplé à des températures relativement hautes (1°C de plus sur la température moyenne annuelle), restera le principal facteur expliquant des rendements aussi faibles.

Le vignoble neuchâtelois a lui aussi subi les caprices de dame nature durant la nuit du 19 au 20 avril où les températures ont chuté en dessous de zéro au petit matin. Des gelées ont été constatées un peu partout à travers le vignoble (-0.2°C à Neuchâtel). Les dégâts ont été plus importants dans l'Est du canton, avec des parcelles gelées à près de 100 %, mais ponctuellement des parcelles ont été également fortement impactées dans d'autres secteurs du vignoble. Selon les données collectées, on estime que 10 % du vignoble a été touché (environ 60 hectares) avec une perte de récolte supérieure à 50 % sur une trentaine d'hectares.

Développement de la vigne

Le climat doux des mois de février, mars et début avril, a hâté le développement de la vigne avec les conséquences que l'on connaît. Le stade F (grappes visibles) avec trois ou quatre feuilles étalées était en effet observé au moment du gel du 20 avril sur les parcelles les plus précoces. Les parcelles les plus fortement touchées ont mis en général deux à trois semaines avant de repartir en végétation. Le reste du vignoble, qui avait été épargné, s'est quant à lui développé sans encombre pour mener la vigne à une floraison, elle aussi précoce. D'importantes différences de développement étaient alors visibles d'une parcelle à l'autre. Ces différences se sont quelque peu atténuées par la suite mais pour les parcelles partiellement touchées sur lesquelles des grappes de seconde génération s'étaient développées, de grosses différences de maturité ont été constatées à la vendange.

La récolte a pu se faire dans d'excellentes conditions, sous un climat doux et sec.

Bilan phytosanitaire

La saison 2017 peut être qualifiée de calme au niveau sanitaire. Le mildiou et l'oïdium sont en effet restés très discrets.

Les autres maladies et ravageurs sont restés globalement discrets. Cette année encore, *Drosophila Suzukii* n'a pas posé de réel problème. Le suivi des vols sur trois parcelles dites sensibles n'a montré que des populations très faibles, aussi bien au niveau des adultes que des larves. L'absence de pourriture acétique, couplée à la quasi absence de botrytis, nous ont permis de récolter des raisins d'un haut niveau qualitatif.

Evolution des surfaces et de l'encépagement

La surface plantée du vignoble neuchâtelois a légèrement diminué cette année avec quelques 605.9 hectares. Cette baisse est due à l'augmentation des surfaces en jachère. Les cépages rouges représentent 61.4 % de la surface totale. Le Pinot noir augmente très légèrement pour arriver à 332 hectares alors le Chasselas continue à diminuer pour atteindre désormais les 164 hectares (-4 hectares depuis 2016). La surface des cépages hors AOC augmente sensiblement avec presque 25 hectares.

Bilan 2017 par cépage :

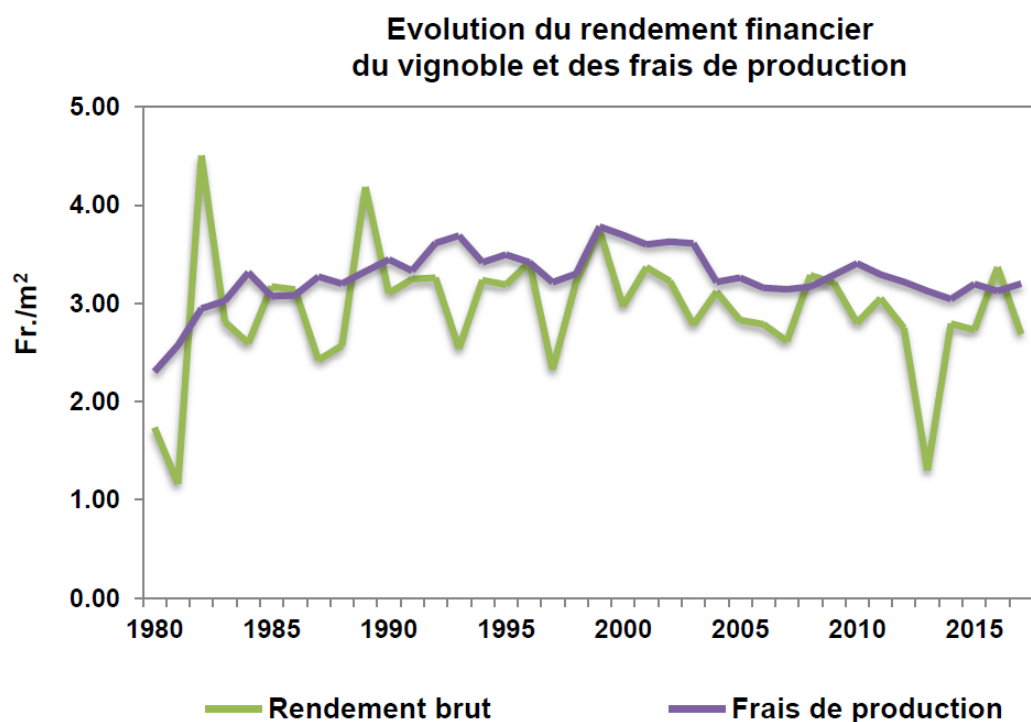
Cépages	Surface en m²	kg	Ø Oe	Ø kg/m²
Pinot noir	3'321'187	1'853'071	95.6	0.558
Chasselas	1'640'013	1'193'228	77.1	0.728
Pinot gris	233'877	134'654	97.5	0.576
Chardonnay	227'287	113'381	95.2	0.499
Sauvignon blanc	70'695	36'734	93.4	0.520
Mueller-Thurgau	24'516	14'706	81.1	0.600
Gewürztraminer	35'166	11'156	96.2	0.317
Doral	10'368	4'362	89.0	0.421
Pinot blanc	7'380	4'330	93.4	0.587
Gamaret	118'526	60'559	98.6	0.511
Garanoir	90'055	50'164	96.5	0.557
Viognier	30'713	9'532	97.3	0.310
Cépages AOC	5'809'783	3'485'877	89.3	0.600
Divers blancs	57'541	21'603	100.0	0.375
Divers rouges	192'292	86'820	98.3	0.452
Divers	249'833	108'423	98.7	0.434
TOTAL	6'059'616	3'594'300	-	0.593

Bilan global de 2006 à 2017 :

Année	Surface en ha	Récolte en 1'000 kg			Total en t	kg/m ²
		Chasselas	Pinot noir	Spécialités		
2006	596.5	1'803.4	1'881.0	402.1	4'086.5	0.682
2007	594.6	1'775.2	1'607.6	438.6	3'821.5	0.643
2008	591.8	1'744.1	2'240.2	546.2	4'530.5	0.765
2009	591.1	1'855.2	2'097.1	548.6	4'501.0	0.761
2010	593.9	1'632.6	1'794.8	470.6	3'898.0	0.656
2011	594.4	1'723.9	1'948.5	608.2	4'280.6	0.720
2012	598.0	1'518.0	1'750.3	519.8	3'788.2	0.637
2013	599.1	597.2	936.1	198.1	1'731.4	0.289
2014	600.4	1'163.8	1'969.5	554.6	3'687.9	0.614
2015	604.4	1'331.8	1'760.3	587.8	3'679.8	0.609
2016	607.4	1'474.7	2'288.1	758.9	4'521.7	0.744
2017	606.0	1'193.2	1853.1	548.0	3'594.3	0.593
Moyenne		1'484.4	1'843.9	515.1	3'843.5	0.665

Rendement financier

Avec fr. 16.3 millions, soit 2.69 francs par m², le rendement brut du millésime 2017 est le plus bas depuis l'année de la grêle et se situe sensiblement sous la moyenne décennale (fr. 2.80). Les coûts de production restent relativement stables avec une moyenne de fr. 3.19 par m².



3.4 Soutien de l'État

Source : Service de l'agriculture (SAGR)

3.4.1 Événement principaux

Politique agricole fédérale

La mise en œuvre de la politique agricole fédérale PA 14-17 a mobilisé d'importantes ressources, au-delà de ce qui était prévu, afin de pallier les déficiences de la Confédération et de verser les contributions fédérales aux agriculteurs. Cette mise en œuvre a nécessité une réforme complète du système des paiements directs, une adaptation du système informatique et l'introduction du recensement des données des exploitations agricoles par Internet.

Le montant des subventions versées par la Confédération au Canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à fr. 78,43 millions en 2017.

Politique agricole cantonale

L'ensemble du territoire cantonal est couvert par les projets de qualité du paysage et les réseaux écologiques. L'application des mesures d'encouragement prévues par la législation fédérale pour la préservation, la promotion et le développement de paysages cultivés diversifiés (PA 14-17), est cofinancée par une participation cantonale et communale de 10 %. La part cantonale de ce nouveau cofinancement est compensée par la suppression des aides au logement et au tourisme rural.

La révision du PAC viticole (plan d'affectation cantonal de la zone viticole), qui a pour buts de maintenir une surface minimale d'environ 600 hectares de vignes et de coordonner l'objectif de protection du vignoble avec l'urbanisation et l'agriculture, a été poursuivie.

Activités / Réalisations

En 2017, les principaux objectifs du service ont été :

- la mise en œuvre des mesures de politique agricole fédérale 2014-2017, en particulier dans les domaines des paiements directs à l'agriculture, des améliorations structurelles agricoles, du droit foncier rural, ainsi que du bail à ferme agricole ;
- la participation aux réflexions relatives à la politique agricole 22+ dans le cadre de groupes de travail de l'OFAG ;
- la mise en œuvre, dans les limites du budget, des diverses mesures de soutien découlant de la politique agricole cantonale ;
- la poursuite de la réflexion du groupe de travail et du groupe de pilotage dans le cadre de la révision du plan d'affectation cantonal viticole ;
- la réorganisation du service de l'agriculture dans le cadre du programme d'assainissement des finances cantonales ;
- l'assainissement de l'ancien pressoir dans la perspective de l'installation de l'atelier de valorisation de la laine de l'Association Laines d'ici ;
- l'étude d'un projet de viabilisation et sécurisation du Mycorama.

3.4.2 Aides à l'investissement

Office des améliorations foncières

L'Office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des aménées d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières, établit et met à jour le cadastre des drainages, apporte son soutien technique et administratif aux travaux des commissions d'experts et s'occupe de la gestion des domaines et terres agricoles de l'État.

L'assemblée des propriétaires du syndicat d'améliorations foncières de Bevaix-Cortailod a voté à l'unanimité la dissolution de ce syndicat, 21 ans après sa constitution. Les ouvrages ont été remis aux deux communes, avec charge à elles d'en assumer l'entretien, sur la base de règlements adoptés par leur Conseil général.

À La Côte-aux-Fées, l'année a été marquée par l'important travail de liquidation des réclamations suite à l'enquête sur les servitudes. Ces démarches ont permis d'aboutir à des accords et il ne devrait pas y avoir de recours. Le bilan environnemental des travaux a été présenté aux propriétaires, avec des impacts limités et un résultat d'ensemble très positif. Finalement, les propriétaires ont validé la clé de répartition des frais, ce qui permettra de définir leur participation en fonction des avantages qu'ils auront retirés des travaux du syndicat.

À Gorgier, des plantations d'arbres fruitiers ont encore été faites comme mesures de compensation du syndicat. Des propositions de clé de répartition des frais sont en cours d'élaboration.

À Engollon, notre office a pu avancer dans les opérations liées à l'épuration des servitudes. Pour les travaux de construction des chemins, il reste à finaliser la demande du revêtement en bitume de quelques chemins réalisés gravelés.

À Savagnier, après plusieurs années de travaux conséquents dans le terrain, l'année a été plus calme. Les travaux d'abornement et de mensuration officielle des nouvelles parcelles sont en cours.

À Fenin, Vilars et Saules, les travaux de construction des chemins et de réfections des drainages se sont terminés à la satisfaction des propriétaires et de notre office. Il restera à finaliser les mesures de compensation, soit la plantation de quelques haies arbustives.

Dans la Vallée de La Brévine, l'année a été clémente d'un point de vue agricole. Par contre, la commission d'experts a traité les nombreuses réclamations en lien avec le périmètre et la taxation des terres. Les démarches sont en cours pour préparer les cahiers des charges pour l'étude d'impact sur l'environnement et pour le projet technique (drainages, zones-tampon et chemins).

Dans les travaux de drainages, notre office a apporté son aide technique et administrative pour l'exécution de 28 dossiers, en majeure partie au Val-de-Ruz et dans l'Entre-deux-Lacs.

Dans le domaine des mesures individuelles bénéficiant d'une aide à titre d'améliorations structurelles, des réfections de chemins agricoles ont été soutenues à La Brévine, Les Verrières et Lignièrès, tout comme des adductions d'eau et une aménée d'électricité à des fermes isolées à La Côte-aux-Fées, au Val-de-Travers et aux Ponts-de-Martel.

Sur la base des travaux effectués cette année, les subventions suivantes ont été versées par la Confédération et le Canton :

Travaux	Subventions fédérales fr.	Subventions cantonales fr.
Syndicats AF	490'000.-	700'000.-
Chemins	88'042.-	206'996.-
Divers (eau, électricité, etc.)	19'282.-	190'219.-
Total	597'324.-	1'097'215.-

Propriétés foncières agricoles de l'État

Conformément aux attributions du service, l'office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'État.

Durant l'exercice 2017, fr. 335'593.75 de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, 10'070 francs ont été rétrocédés aux établissements et installations militaires de Colombier, 8'540 francs au service de la faune, des forêts et de la nature, 4'631 francs au service de l'économie, fr. 39'860.45 au service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et fr. 6'304.95 pour la N5.

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit 27'000 francs.

La ferme de la « Maison des Bois », propriété de l'État de Neuchâtel, a été vendue au fermier pour un montant total de 230'000 francs.

Perspectives

Les syndicats d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées, Gorgier, Engollon, Savagnier, La Côtère et du site marécageux de la Vallée de La Brévine continueront d'être soutenus ces prochaines années avec des contributions d'améliorations foncières, en fonction de l'avancement de leurs travaux.

Les crédits en cours pour les travaux d'améliorations foncières votés par le Grand Conseil permettent encore de soutenir diverses mesures, mais les demandes croissantes en matière de réfections de chemins agricoles et d'adduction d'eau devront être soutenues par de nouveaux crédits ces prochaines années.

Sur les hauteurs de La Chaux-de-Fonds, dans la région de La Sombaille, le projet d'extension du réseau d'alimentation en eau potable et eau de secours a obtenu son permis de construire. Les travaux devraient pouvoir se réaliser en 2018.

Au niveau des drainages, la commune de Val-de-Ruz souhaite trouver des solutions aux problèmes récurrents de drainage sur les territoires de Chézard-Saint-Martin et Cernier ; des études plus détaillées devront permettre de définir les travaux indispensables à réaliser.

3.4.3 Office de l'équipement agricole

L'office de l'équipement agricole est principalement actif pour les formalités de subventionnement des constructions rurales sur le plan cantonal et fédéral. Il conseille également les requérants en matière technique et économique. La gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est de la responsabilité de l'office. L'office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour toutes les constructions situées hors zone d'urbanisation, ainsi que les constructions agricoles sises encore dans celle-ci.

Constructions rurales

Le nombre de dossiers ouverts s'élève à 46 (52 en 2016 et 95 à fin 2015). En 2017, l'office de l'équipement agricole a enregistré 10 nouvelles demandes d'aides financières.

Subventions allouées : l'office a présenté 12 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal pour un montant de 2'150'970 francs de subventions pour 15'451'500 francs de travaux devisés. Cela a permis de transmettre l'ensemble de ces demandes de subventions au secteur Développement des exploitations de l'Office fédéral de l'agriculture, pour un montant total de 2'258'600 francs. Subventions versées : il a été versé un montant total de 2'284'797 francs de subventions cantonales pour 23 ruraux, 3 fromageries et 1 ferme de colonisation.

En outre, l'office a été appelé par le service de l'aménagement du territoire à examiner 107 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales et des bâtiments non agricoles situés en zone agricole.

Crédits d'investissement

Cette année, 52 demandes de crédits d'investissement ont été enregistrées.

Crédits alloués : sur 47 dossiers examinés durant l'année pour des demandes enregistrées entre 2015 et 2017, 39 crédits ont été accordés à des personnes physiques et 8 à des personnes morales, pour un montant total de 10'562'800 francs.

Crédits versés : 35 crédits d'investissement ont été versés à des personnes physiques et 6 à des personnes morales pour un montant total de 9'663'800 francs. Le montant des versements au titre des comptes courants s'élève à fr. 2'783'898.95, pour 5 crédits de construction.

25 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 3 de moins qu'en 2016. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, remboursés par l'intermédiaire de l'office du recouvrement de l'État.

La Confédération a versé fr. 6,4 millions de fonds nouveaux en faveur des crédits d'investissement. Le montant total des avances de la Confédération s'élève à environ fr. 83,47 millions.

Aide aux exploitations paysannes

Durant l'exercice 2017, aucune demande d'aide aux exploitations paysannes n'a été enregistrée, ni allouée.

Aides versées : cette année, une seule aide financière accordée par la commission foncière agricole a été versée pour un montant de 65'000 francs.

8 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 2 de moins qu'en 2016. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, remboursés par l'intermédiaire de l'office du recouvrement de l'État.

Le montant total des avances de la Confédération s'élève à fr. 3,95 millions, incluant une part cantonale d'environ 1,28 million de francs.

Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire

Selon l'article 41 lettre b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs, mais au maximum à 50 % de l'investissement total.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

En 2017, 8 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées. 9 demandes enregistrées en 2016 et 2017 ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État. Les intérêts sur un montant total de 854'500 francs seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 77,25 hectares de terres agricoles.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2017 s'élève à fr. 107'279.65 et les amortissements se sont élevés à 671'140 francs. À fin 2017, 81 prêts d'un montant total de 5'087'297 francs bénéficient de cette mesure.

3.4.4 Office des paiements directs

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la promotion de la biodiversité et la protection de la nature, en application de différentes ordonnances fédérales.

Il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles, le registre des exploitations agricoles et assure la coordination cantonale pour la banque de données sur les détenteurs et le trafic des animaux (BDTA).

En plus, il octroie les contributions au marché surveillé du bétail de boucherie et à des activités et manifestations d'élevage bovin, ovin, caprin et chevalin.

Activités marquantes en 2017 :

- Réalisation du projet GéoACORDA : toutes les parcelles culturelles agricoles ont été recensées géographiquement (dessinées sur un guichet cartographique) dans le cadre du recensement des données agricoles liées aux paiements directs. En même temps, l'épuration de la surface agricole utile (SAU) des pâturages boisés a été actualisée à l'aide des modèles numériques de surface et de terrain basés sur les nouveaux vols LIDAR (relevés laser) de 2016.

Ce projet ambitieux a pu être mené à bien grâce à l'étroite collaboration avec le service de la géomatique et du registre foncier (SGRF) et avec la chambre d'agriculture et de viticulture (CNAV) ainsi qu'avec les mandataires AGRIDEA et Camp-to-Camp, qui ont développé l'application informatique.

- Finalisation de l'élaboration des plans d'exploitation des estivages (en collaboration avec la CNAV). Dorénavant, toutes les 156 exploitations d'estivage sont cartographiées et leur conditions d'exploitation définies (charge en bétail, surfaces non fertilisables, surfaces à qualité écologique, autorisations de fumure, éléments à protéger).

Paiements directs 2017

Dans le tableau ci-dessous figurent les montants versés pour les différents types de contributions.

Type de contribution (programmes volontaires : V)	Nombre de bénéficiaires	Montant fr.
Contributions au paysage cultivé :		13'281'020.-
• Maintien d'un paysage ouvert	614	7'693'599.-
• Surfaces en pente	485	1'297'092.-
• Surfaces viticoles en pente	57	167'385.-
• Contributions de mise à l'alpage	321	1'793'057.-
• Contributions d'estivage	156	2'329'887.-
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement :		34'672'448.-
• Contribution de base	708	24'792'443.-
• Production dans des conditions difficiles	606	8'003'005.-
• Terres ouvertes et cultures pérennes	310	1'877'000.-
Contributions à la biodiversité :		8'502'884.-
• Surfaces de promotion de la biodiversité, qualité I et II (V)	ND	5'214'529.-
• Réseaux écologiques (V)	629	3'157'540.-
• Surfaces riches en espèces en région d'estivage (V)	130	130'815.-
Contributions aux systèmes de production (V) :		12'954'699.-
• Agriculture biologique (V)	80	918'812.-
• Culture extensive de grandes cultures (V)	216	988'148.-
• Production de lait et de viande basée sur les herbages (V)	550	4'581'554.-
• SST : Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (V)	412	1'640'912.-
• SRPA : Sorties régulières en plein air (V)	595	4'825'273.-

Contributions à la qualité du paysage (V)	729	4'572'470.-
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources (V) :		540'859.-
• Techniques d'épandage diminuant les émissions polluantes (V)	147	204'136.-
• Techniques culturales préservant le sol (V)	119	336'723.-
• Techniques précises d'application de produits phytosanitaires (V)	0	0.-
Contributions à la transition	ND	3'279'622.-
Contribution à des cultures particulières (oléagineux, betteraves...)	ND	627'708.-
Total contributions 2017	717 (*)	78'431'710.-
Total contributions 2016	726 (*)	78'524'945.-

ND : non disponible

(*) Nombre de bénéficiaires sans les exploitations d'estivage

Par rapport à 2016, le total des contributions est resté constant. La légère progression des programmes volontaires, dont le potentiel est désormais presque épuisé, a été compensée par la diminution de la contribution de transition.

La gestion des programmes volontaires engendre toujours une importante charge de travail administratif pour l'OPDI. Les simplifications administratives promises par la Confédération se sont avérées négligeables et sont anéanties par les nouveaux programmes volontaires de réduction de produits phytosanitaires et d'émissions d'azote.

Pour les contributions aux réseaux écologiques et à la qualité du paysage, la Confédération exige une participation cantonale de 10 %, ce qui a représenté une charge de respectivement 315'118 et 457'247 francs. Le 40 % de la participation cantonale à la contribution à la qualité du paysage, à savoir quelque 183'000 francs, a été facturé aux communes, en fonction du domicile fiscal des bénéficiaires, conformément au report des charges décidé par le Grand Conseil.

Le nombre d'exploitations et de communautés d'exploitation bénéficiant des paiements directs continue à diminuer, avec neuf unités de moins par rapport à 2016.

Les 80 exploitations en culture biologique, en augmentation de six unités, représentent désormais plus de 11 % de toutes les exploitations.

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente

Le marché de bétail de boucherie des Ponts-de-Martel fait partie d'un réseau de marchés surveillés en Suisse qui contribuent à la régulation du marché du gros bétail de boucherie et à la transparence des prix. En plus, ce marché joue un rôle important pour favoriser l'économie locale, notamment en synergie avec l'abattoir régional tout proche. La fréquentation du marché a été réjouissante en 2017 avec 3'546 animaux commercialisés (en hausse de 21), en moyenne de 147 par marché. Au total, 3'148 bêtes ont donné droit à des primes, dont 178 commercialisées sur le marché limitrophe de Provence (VD).

Commission de reconnaissance des formes d'exploitation agricole

En application de l'ordonnance fédérale sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation agricole (OTerm), du 7 décembre 1998, la commission de reconnaissance est chargée de la reconnaissance des exploitations ou des communautés d'exploitations. Elle s'est réunie à trois reprises et de nombreuses visites d'exploitation ont été effectuées pour vérifier les conditions sur place. La reconnaissance est une condition pour l'obtention des paiements directs et d'aides fédérales et cantonales.